

Tableau 2-7 Tableau comparatif des matériaux et finitions

Parties	Options	Matériaux utilisés	Caractéristiques			Prix	Option adoptée	Points à noter
			Résistance au climat	Imperméabilité	Nbr d'années de durabilité			
Finitions extérieures								
Partie supérieure de la fondation	A Finitions Base	EP Mortier	○	○	4-6	Facile	Moyen	Prévenir la détérioration des murs extérieurs, faire la finition de peinture pour augmenter la durabilité, mais choisir des matériaux d'approvisionnement facile sur place.
	B Finitions Base	VP Mortier	●	●	4-8	Difficile	Cher	
Murs extérieurs	A Finitions Base	EP Mortier	○	○	4-6	Facile	Moyen	Prévenir la détérioration des murs extérieurs, faire la finition de peinture pour augmenter la durabilité, mais choisir des matériaux d'approvisionnement facile sur place.
	B Finitions Base	VP Mortier	●	●	4-8	Difficile	Cher	
	C Finitions Base	Néant Mortier	△	X	~5	Facile	Bas	
Finitions intérieures								
Plancher	Finitions Base	Truelle seule Mortier	△	△	~5	Facile	Moyen	Option originale
	A Finitions Base	EP Mortier	○	○	6~	Facile	Moyen	
Mur	B Finitions Base	VP Mortier	●	●	4-8	Difficile	Cher	Faire les finitions de peinture totale pour la préservation des murs intérieurs Choisir des matériaux d'approvisionnement facile sur place.
	C Finitions Base	Néant Mortier	△	X	~5	Facile	Bas	
	A Finitions Base	Mortier	△	△	~10	Facile	Bas	
Plafond	A Finitions Base	Charpente apparente + antiseptique	△	△	~8	Difficile	Cher	Le nombre d'années de durabilité est calculé pour le cas où il n'y a pas d'érosion causée, par exemple, par les fuites d'eau. L'option B permet la préservation contre la chaleur radiante des toits. Avec l'option C, on assure une bonne circulation d'air et on peut compter sur son effet d'isolation, mais sa durabilité est faible.
	B Finitions Base	Charpente en bois	△	X	~8	Difficile	Cher	
	C Finitions Base	Contre-plaqué + SOP Charpente en bois Plaque en fibre grillagée Charpente en bois	△	X	~5	Facile	Bas	

EP: Peinture acrylique (résine synthétique).

VP: chlorure de vinyle (peinture laquée), SOP: Peinture à l'huile

2) Salles du directeur/magasins de matériel scolaire

Dans les nouvelles écoles construites ainsi que dans celles aménagées dans des édifices loués, seront installées des salles du directeur/magasins de matériel scolaire. Dans les salles du directeur/magasins de matériel scolaire, on installera une armoire métallique munie d'une serrure où puissent être conservés les objets qui, telles les balances, sont sensibles à la poussière. Afin de rendre la gestion du matériel scolaire facile pour le directeur, le magasin sera disposé derrière son bureau, avec un mur de séparation et une porte munie d'une serrure. De plus, on installera dans le magasin des tablettes fixées aux murs, afin que la préservation des équipements de grande dimension, telles les planches d'observation, soit rendue facile. Dans les salles de classe, outre le tableau noir fixé au mur et l'estrade de l'enseignant, des tablettes seront installées pour que les enseignants puissent y déposer leur matériel didactique pendant les cours, et les portes seront munies de serrures pour la prévention du vol.

3) Spécifications relatives aux méthodes de construction et aux principaux matériaux de construction

Les plans de construction, en Guinée, sont souvent établis selon les techniques françaises. Dans le présent Projet également, sera utilisé, pour les structures principales, le béton armé d'usage généralisé localement; en se référant aux méthodes de construction utilisées généralement en France, seront planifiés des bâtiments suffisamment solides remplissant les conditions minimums nécessaires. Pour la structure principale, les matériaux seront sélectionnés parmi ceux dont la circulation est généralisée localement, et on favorisera la réduction des coûts et la simplification de la maintenance et de la gestion.

Les motifs de l'adoption de la charpente, des principaux matériaux et méthodes de construction sont indiqués au Tableau 2-8.

Tableau 2-8 Motifs de l'adoption de la structure et des principaux matériaux

Méthodes locales ordinaires	Méthodes retenues	Motifs
<Fondations>		
Semelles isolées en béton armé/semelles filantes en béton armé/ semelles filantes en blocs de béton/ semelles filantes en béton non armé	Semelles filantes en béton armé	Elles sont d'usage généralisé localement, et ont une grande résistance aux séismes. Adoptées parce que, comparativement aux fondations sur radier, l'excavation du sol est relativement facile.
<Piliers et poutres>		
En béton armé: type rond / carré	En béton armé: type rond / carré	Adoptée parce qu'il s'agit de la méthode de construction généralisée localement.

Méthodes locales ordinaires	Méthodes retenues	Motifs
<Plancher>		
- Gros œuvre R-d-c: remblai par les déblais + béton apparent 1er étage: dalles de béton armé	R-d-c: remblai par les déblais + dalles de béton armé 1er étage: dalles de béton armé	Adoptée parce que d'usage généralisé localement, et offre une forte résistance aux séismes.
<Plafond>		
- Gros œuvre Treillis métalliques / en bois	Treillis en bois	Adoptée parce qu'il s'agit de la méthode de construction généralisée localement et qu'elle contribue efficacement à la réduction des coûts de construction.
- Finitions Tôle en fer / tôle ondulée en alliage d'aluminium / tôle en acier galvanisée	Tôle en acier galvanisée	C'est le matériau généralisé localement, et il a été adopté parce qu'il résiste bien aux dommages causés par la salinité et offre de grands avantages du point de vue de l'entretien.
<Menuiserie mobile, etc.>		
- Porte: fer / aluminium / bois	fer	Adoptée parce que son utilisation est généralisée localement, est efficace pour la prévention du crime et facile d'entretien. Dans le cas des bâtiments à étage, les salles de classe du première étage auront une porte à l'avant et à l'arrière, pour faciliter l'évacuation des enfants.
- Fenêtre: Côté corridor : blocs de béton / persienne. Côté extérieur: blocs de béton / persienne en fer / fenêtre en fer basculant à charnière supérieure.	Côté corridor : blocs de béton. Côté extérieur: fenêtre en fer basculant à charnière supérieure. Finitions avec peinture.	Côté corridor : adoptée parce que d'usage généralisé localement et efficace pour la réduction des coûts de construction. Côté extérieur : adoptée parce qu'il s'agit de la méthode de construction généralisée localement, pour l'efficacité quant à la prévention du crime, et parce qu'une meilleure circulation d'air améliore l'environnement pour les études.

(3) Plan d'équipements

Les matériaux installés dans le cadre du présent Projet comprennent, outre les objets tels que tables-bancs, des jeux de matériel didactique de base et des outils de maintenance et de gestion. Les équipements mis en place pour le présent Projet se limitent à ceux qui, demandés par la partie guinéenne et conformes au curriculum, ont vu leur nécessité reconnue. Il s'agit également d'équipements qui, ayant été mis en place par le MEPU, ont réellement donné de bons résultats au niveau de la maintenance et de la gestion, et sont d'utilisation facile et générale. Concernant les unités de matériel scolaire de base et les unités d'accessoires de maintenance et de gestion, ce sera, comme jusqu'à présent, le directeur d'école qui s'en occupera.

Tableau 2-9 Critères d'équipement

n°	Item	Matière/ Utilisation	Résumé	Mat. *1	1 jeu /école	1 jeu / classe
1	Planche d'observation n° 1	Sciences de l'observation, 1 ^e ~ 4 ^e années	L'homme, squelette et organes; planche murale.	0		0
2	Planche d'observation n° 2	Sciences de l'observation, 1 ^e ~ 5 ^e années	L'homme, appareil respiratoire; planche murale.	0		0
3	Planche d'observation n° 3	Sciences de l'observation, 1 ^e ~ 5 ^e années	L'homme, appareil digestif; planche murale.	0		0
4	Planche d'observation n° 4	Sciences de l'observation, 1 ^e ~ 4 ^e années	Mammifères d'Afrique; planche murale.	0		0
5	Carte de la Guinée	Géographie à partir de la 4 ^e année; histoire, 4 ^e année.		0		0
6	Carte de l'Afrique	Géographie et histoire, 5 ^e année		0		0
7	Carte du monde	Géographie et histoire, 6 ^e année		0		0
8	Décimètre	Calcul, 3 ^e année		0		0
9	Balance Roberval	Sciences de l'observation, 4 ^e année	Socle en fonte d'acier, plateau en cuivre de 16 mm de diamètre. Portée : 2 kg.	0		0
10	Poids en laiton	Sciences de l'observation, 4 ^e année	Coffret comprenant 12 éléments.	0		0
11	Thermomètre	Sciences de l'observation, 4 ^e année	Graduation Celsius	0		0
12	Masses marquées en laiton	Sciences de l'observation, 5 ^e et 6 ^e années		0		0
13	Loupe	Sciences de l'observation, à partir de la 3 ^e année		0		0
14	Aimants	Sciences de l'observation, à partir de la 3 ^e année	Lot comprenant trois aiguilles aimantées, un barreau aimanté et un aimant en fer à cheval.	0		0
15	Grand triangle	Calcul, 6 ^e année	En plastique	0		0
16	Rapporteur de 90°	Calcul, 6 ^e année	En plastique	0		0
17	Règle d'un mètre	Calcul, 5 ^e et 6 ^e années	En plastique	0		0
18	Grand compas	Calcul, 5 ^e et 6 ^e années	En bois	0		0
19	Etau	Pour la réparation des clous et objets métalliques	No. 2	-	0	
20	Tournevis	Pour travaux d'ajustements des portes, etc.	Etoile et plat (+ et -)	-	0	
21	Pince	Réparations générales	Universelle, 165 mm	-	0	
22	Equerre en L (de menuisier)	Menuiserie en bois, réparation de meubles		-	0	
23	Règle en métal	Réparations générales.	16 mm par 60 cm, avec "graduation métrique"	-	0	
24	Marteau	Réparations générales.		-	0	
25	Arrache-clou	Menuiserie en bois, réparation de meubles	Longueur = 160 mm	-	0	
26	Perceuse	Menuiserie en bois, réparation de meubles		-	0	
27	Coffre à outils métallique	Boîte de préservation des outils.	Doit être d'une dimension qui permette d'y ranger tous les outils mentionnés plus haut, sauf l'étau.	-	0	

*1 : Le «matériel déjà fourni» est celui qui a déjà été fourni par le MEPU et les autres donateurs.

Les accessoires de salles de classe consistent en accessoires de base tels que les tables-bancs pour enfants, les bureaux et chaises pour enseignants et pour directeurs, et les armoires des salles du directeur. Dans chacune des salles de classe nouvellement installées, on mettra en place 24 unités doubles de tables-bancs pour 48 enfants, ainsi qu'un bureau et une chaise pour l'enseignant. Dans la salle du directeur, un bureau et une chaise, ainsi qu'une armoire dotée d'une serrure pour l'entreposage du matériel scolaire et des documents importants, tels que les rapports de résultats scolaires des élèves.

Quant aux matériels scolaires de base, on les mettra en place en effectuant une sélection excluant les dictionnaires, les matériels non conformes au curriculum, et les biens consommables. Et quant aux accessoires de maintenance et de gestion, on sélectionnera des instruments simples que peuvent utiliser les enseignants et les parents, et bien adaptés au matériel et composantes utilisés dans les installations. De plus, on élaborera et fournira un manuel de maintenance des installations.

On mettra en place le matériel qui, présenté ci-après, a été sélectionné parmi les items demandés. De plus, dans la requête, est incluse la mise en place d'une unité d'usage commun par classe et d'une unité d'usage commun par école, le coût de chaque unité n'excédant pas un million de yens. Le résumé du matériel et les critères de sa mise en place sont présentés dans le Tableau 2-9. Les résultats de l'examen effectué pour les équipements et locaux de la Coopération sont présentés ci-après.

Tableau 2-10 Examen des dimensions des locaux

Locaux demandés	Résultats de l'examen	Explication des dimensions
Salles de classe et S/M	<ul style="list-style-type: none"> ① Type 1: bâtiment sans étage, 2 classes + 1 S/M ② Type 2: bâtiment sans étage, 3 classes ③ Type 3: bâtiment sans étage, 3 classes + 1 S/M ④ Type 4: bâtiment à un étage, 4 classes ⑤ Type 5: bâtiment à un étage, 6 classes ⑥ Type 6: bâtiment à un étage, 6 classes + 1 S/M 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Les types de bâtiments seront combinés selon le nombre de classes nécessaires et les conditions du terrain. 2. Toutes les salles de classe auront la même surface et la même forme.
Blocs sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> ① Type 1: 2 cabines ② Type 2: 4 cabines 	<ul style="list-style-type: none"> ① (Jusqu'à 6 salles de classe) ② (Plus de 6 salles de classe)

* S/M = Salles du directeur/magasins de matériel scolaire

Tableau 2-11 Examen des dimensions des équipements

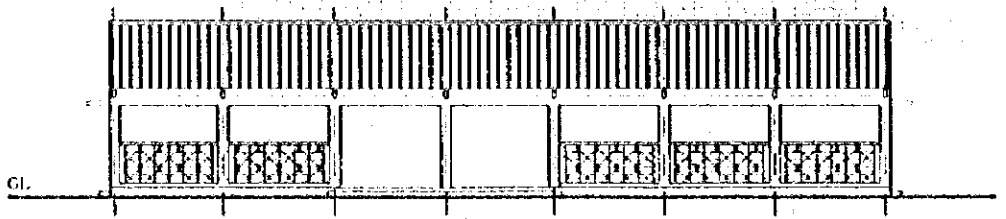
Équipements demandés	Résultats de l'examen	Explication des dimensions
Accessoires des salles de classe	<ul style="list-style-type: none"> ① Tables-bancs pour les élèves ② Bureaux et chaises pour enseignants ③ Bureaux et chaises de directeurs ④ Armoires de salles du directeur 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Dans chaque classe, il y a 24 tables pour les enfants, et 24 bancs doubles. 2. Il y a un bureau et une chaise par classe pour l'enseignant. 3. Il y a un bureau et une chaise pour le directeur. 4. Il y a une armoire par salle de directeur.
Unités de matériel didactique de base	<ul style="list-style-type: none"> ① Matériel didactique conforme au curriculum ② Matériel de support du programme de santé et d'hygiène publiques 	Une unité par salle de classe.
Accessoires de maintenance et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> ① Outils de maintenance et de gestion des installations 	Une unité par site.

(4) Plans du concept de base

Tous les bâtiments scolaires construits sur les sites faisant l'objet du Projet sont conçus par assemblage de types de bâtiments standards. Ont été établis six types de bâtiments standards pour les bâtiments scolaires, et deux types de bâtiments standards pour les blocs sanitaires. Le plan du concept de base concernant ces types de bâtiments standards, est indiqué dans les pages qui suivent.

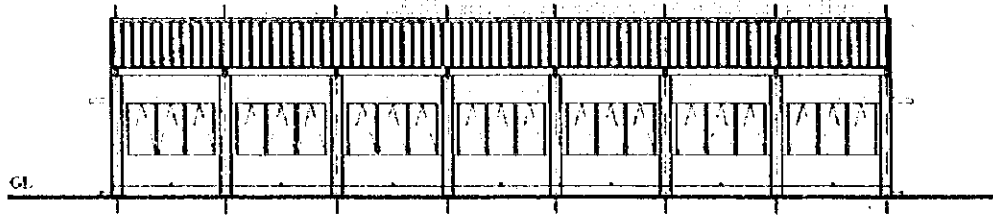
- 1) Type 1: bâtiment sans étage, 2 classes + 1 salle du directeur/magasin de matériel scolaire
- 2) Type 2: bâtiment sans étage, 3 classes
- 3) Type 3: bâtiment sans étage, 3 classes + 1 salle du directeur/magasin de matériel scolaire
- 4) Type 4: bâtiment à un étage, 4 classes
- 5) Type 5: bâtiment à un étage, 6 classes
- 6) Type 6: bâtiment à un étage, 6 classes + 1 salle du directeur/magasin de matériel scolaire
- 7) Blocs sanitaires (toilettes): 2 cabinets / 4 cabinets

Le plan de disposition pour chaque école est présenté en Annexe 6 «Etat actuel des sites et plans de disposition des bâtiments du Projet».

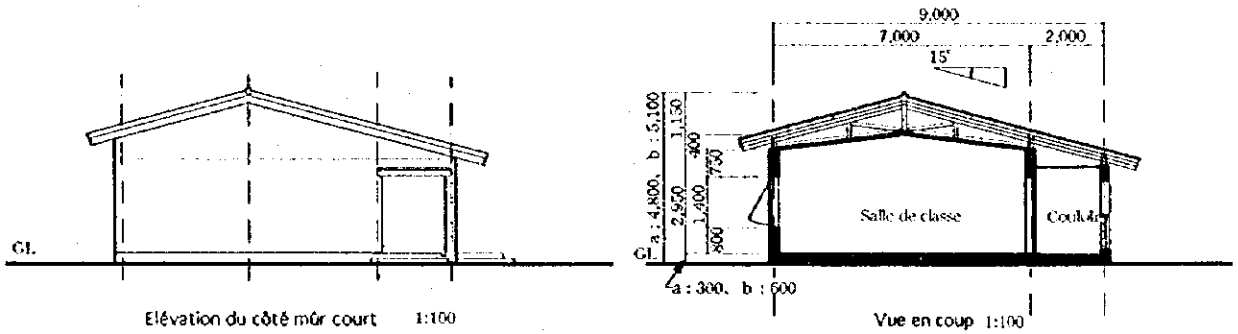


Elévation du côté du couloir 1:100

Nombre de marches du t.d.c.
 119 - 400 : 300 : 2 marches (illustration), 160 - 400 : 400 : 1 marche
 Pour la rampe du couloir du t.d.c. le type G - 600 sera installé.

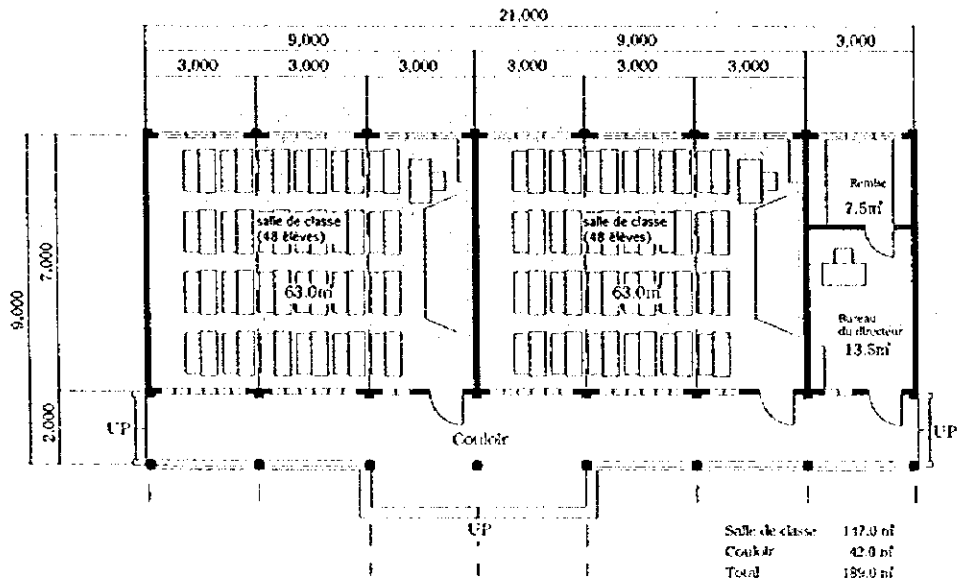


Elévation du côté de la salle de classe 1:100

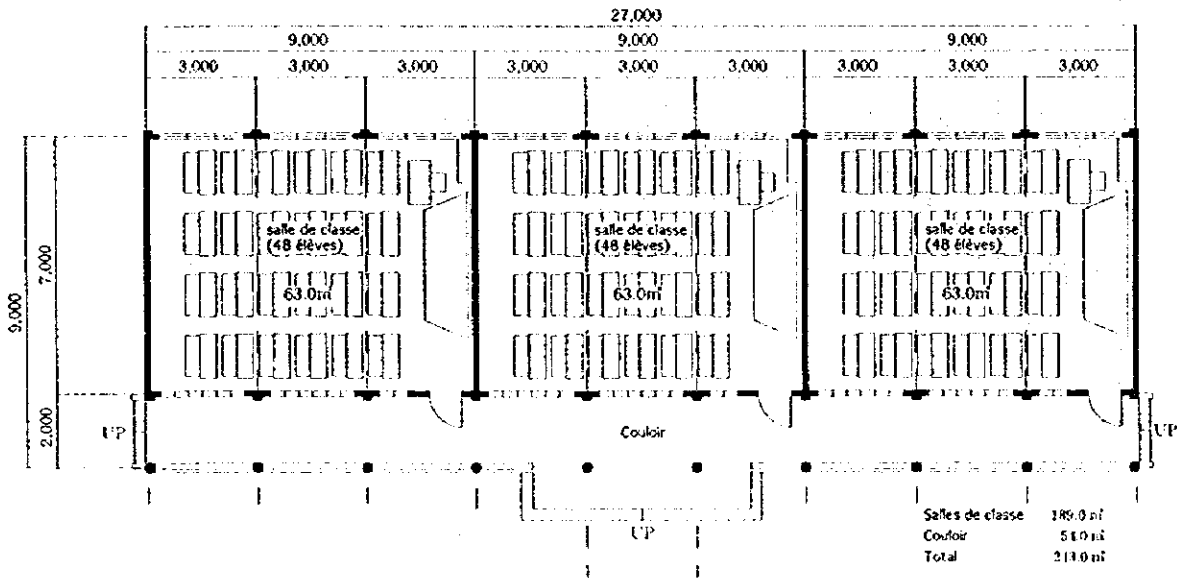
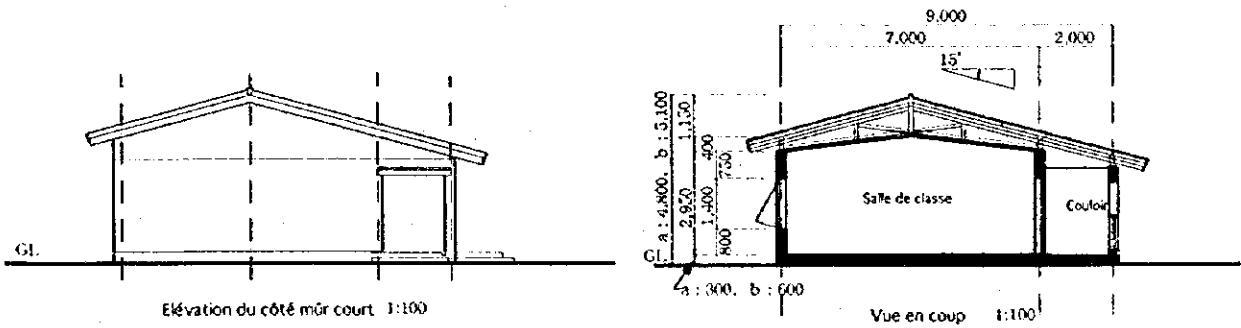
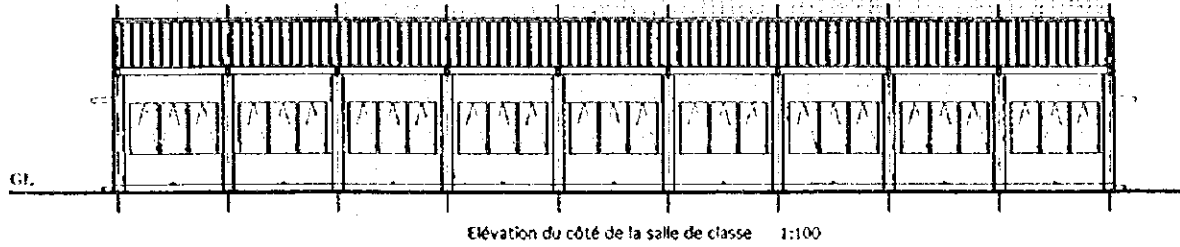
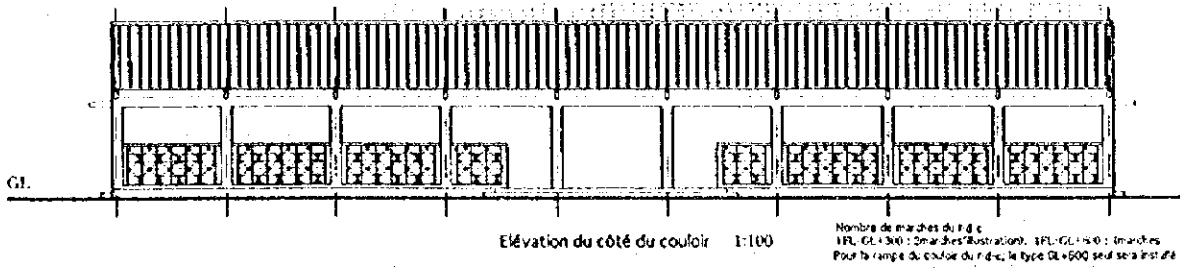


Elévation du côté mur court 1:100

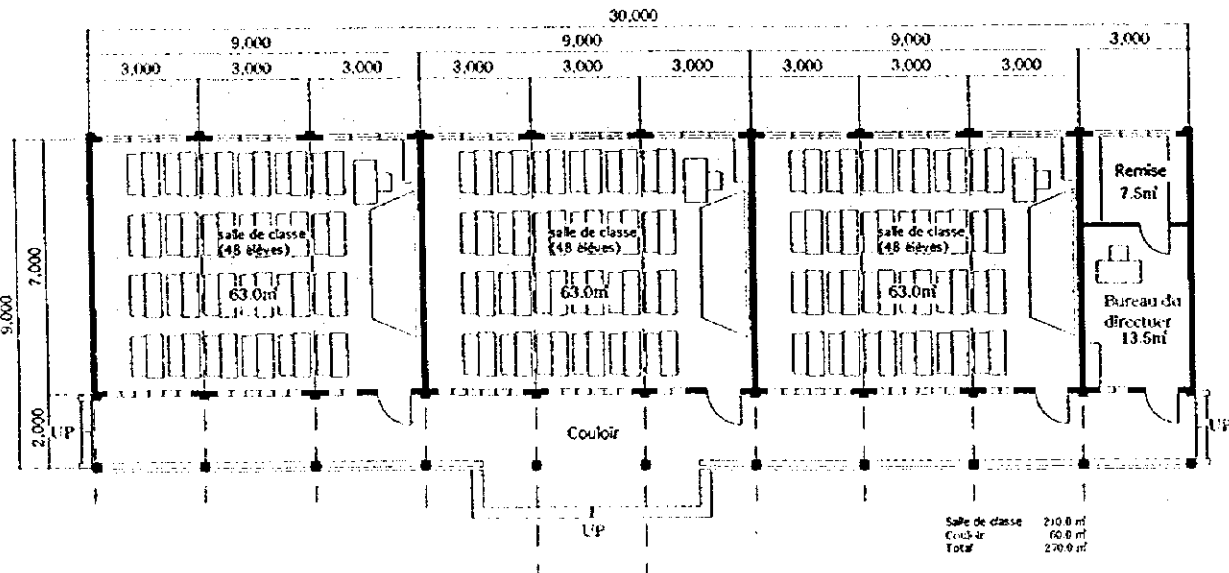
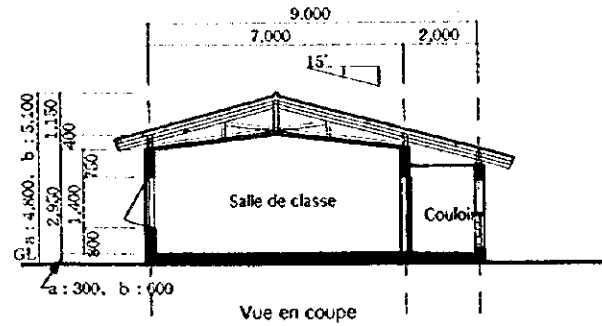
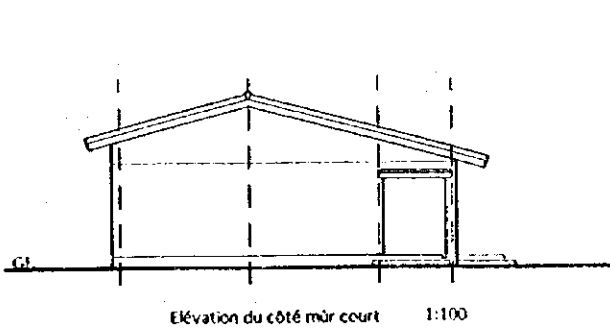
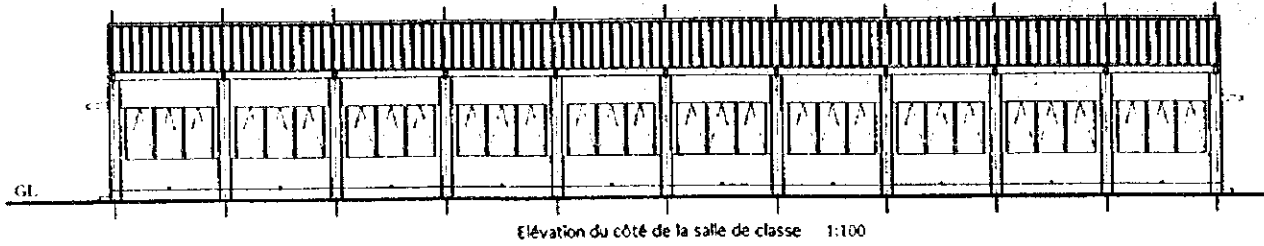
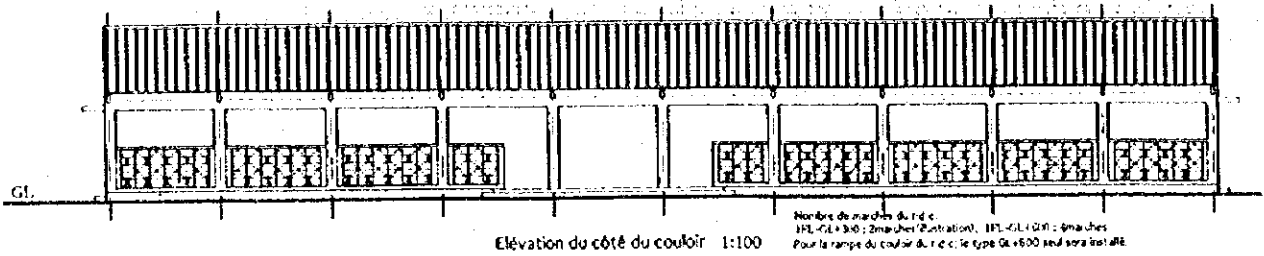
Vue en coup 1:100



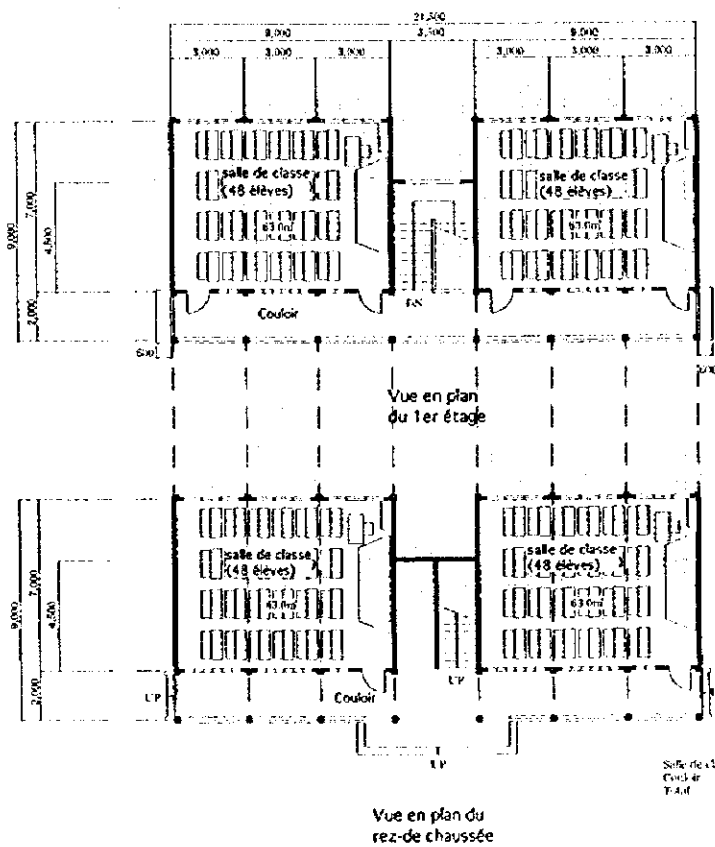
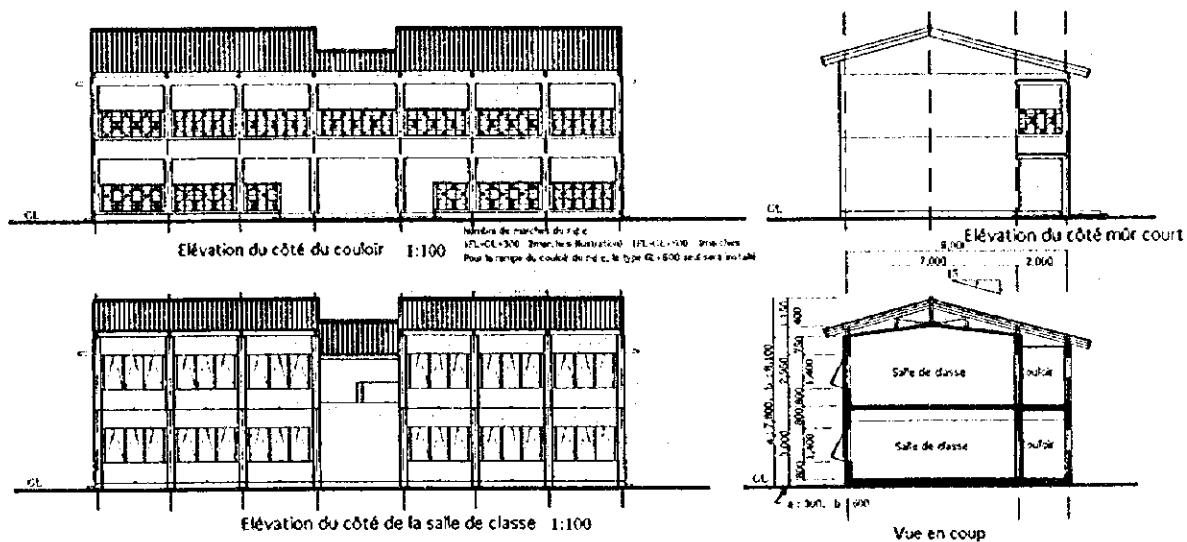
TYPE1 Rez-de chaussée 2salles de classe + Bureau du directeur • Remise



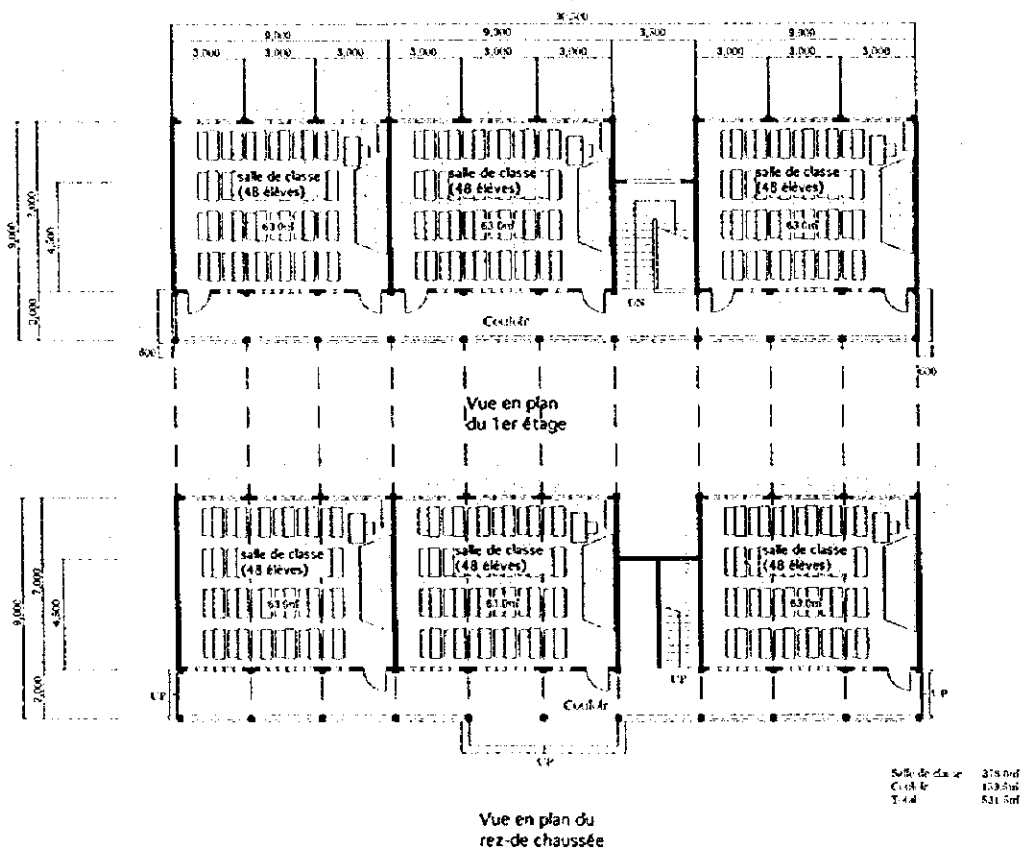
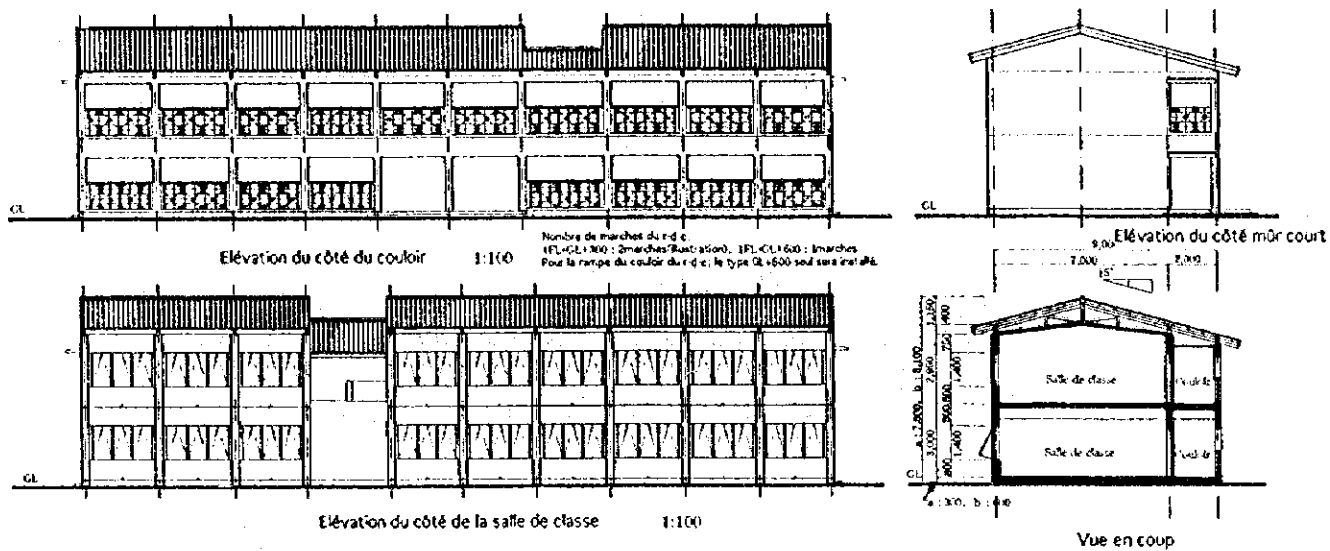
TYPE 2 Rez-de chaussée 3salles de classe



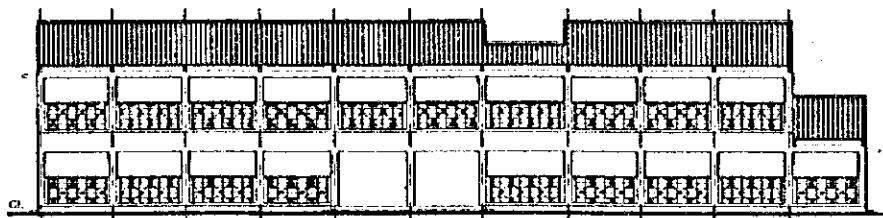
TYPE 3 Rez-de chaussée 3salles de classe + bureau du directeur



TYPE 4 Un étage 4 salles de classe

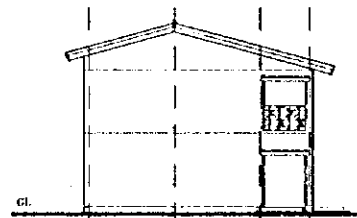


TYPE 5 Un étage 6 salles de classe

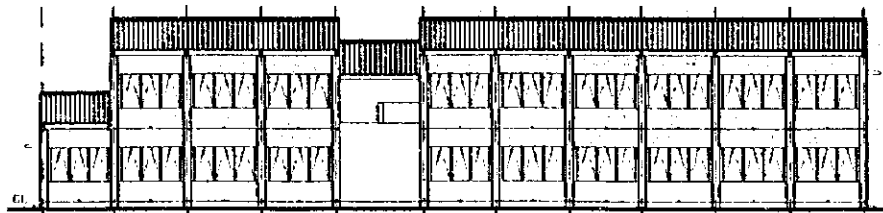


Elévation du côté du couloir

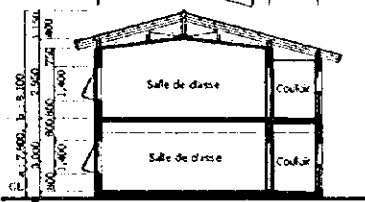
Nombre de marches du n.d.p.
 1FL-GCL+Rd : 3marches (Illustration), 1FL-GCL+Rd : 3marches
 Pour la rampe du couloir du n.d et le type GCL+Rd seul sera installé



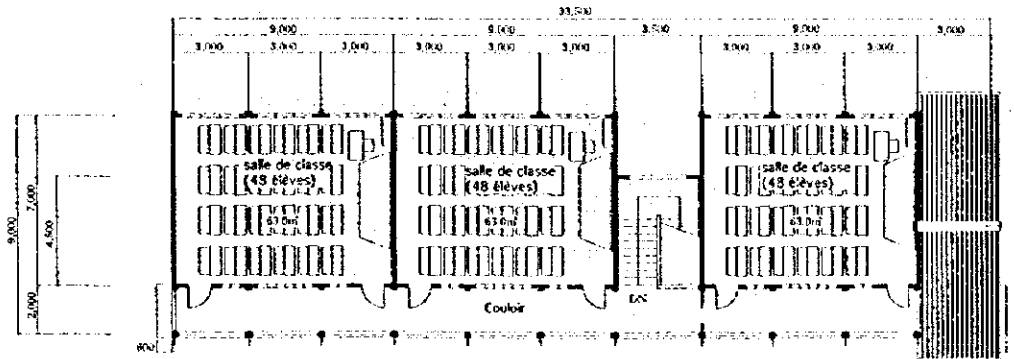
Elévation du côté mur court



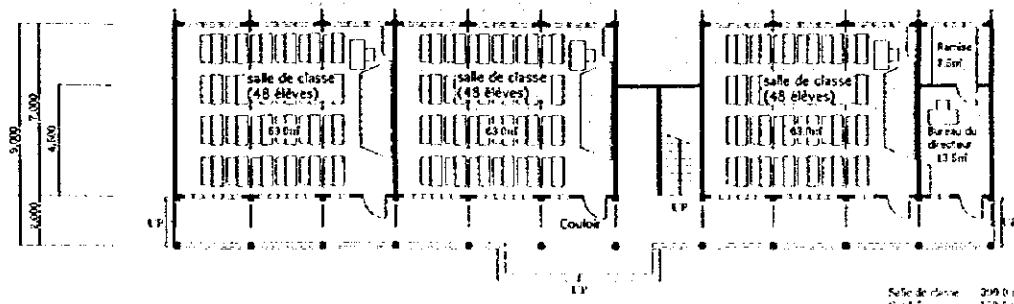
Elévation du côté de la salle de classe 1:100



Vue en coup



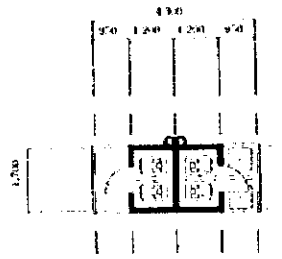
Vue en plan du 1er étage



Vue en plan du rez-de chaussée

Salle de classe	219.0 m²
Couloir	139.5 m²
Total	558.5 m²

TYPE 6 Un étage 6 salles de classe

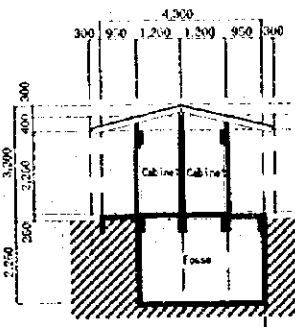


Vue en plan 1 : 100



Élévation 1 : 100

Toilettes : Type 2 cabinets



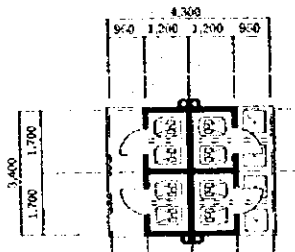
Vue en coup 1 : 100



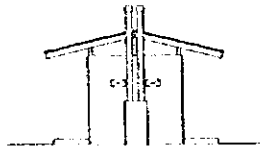
Élévation 1 : 100



Un couvercle en béton pour chaque cabinet de toilettes

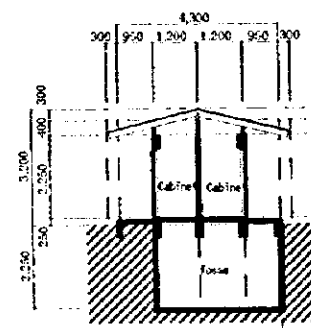


Vue en plan 1 : 100



Élévation 1 : 100

Toilettes : Type 4 cabinets



Vue en coup 1 : 100



Élévation 1 : 100



Un couvercle en béton pour chaque cabinet de toilettes

Nous présentons ci-après, sous forme de tableaux synoptiques, les dimensions de la mise en place des installations et équipements.

Tableau 2-12 Bâtiments / salles de classe, salle du directeur + magasin

Type	Composition	Etage	Surface totale du plancher (m ²)	Cage d'escalier	Nbr. de bâtiments à aménager / Surface		
					Phase I (Nbr./ m ²)	Phase II (Nbr./ m ²)	Total (Nbr./ m ²)
Type 1	Bât. SE (2 salles de classe) + Salle du directeur et magasin	SE	189,0	—	1 / 189,0	1 / 189,0	2 / 378,0
Type 2	Bât. SE (3 salles de classe)	SE	243,0	—	5 / 1 215,0	2 / 486,0	6 / 1 701,0
Type 3	Bât. SE (3 salles de classe) + Salle du directeur et magasin	SE	270,0	—	2 / 540,0	4 / 1 080,0	6 / 1 620,0
Type 4	Bât. 1E (4 salles de classe)	1E	369,5	1	2 / 739,0	4 / 1 478,0	6 / 2 217,0
Type 5	Bât. 1E (6 salles de classe)	1E	531,5	1	4 / 2 126,0	7 / 3 720,5	11 / 5 846,5
Type 6	Bât. 1E (6 salles de classe) + Salle du directeur et magasin	1E	558,5	1	0 / 0	2 / 1 117,0	2 / 1 117,0
Total	—	—	—	—	11 / 4 809,0	22 / 8 070,5	33 / 12 879,5

* SE: bâtiment sans étage, 1E: bâtiment à un étage

Tableau 2-13 Bâtiments / toilettes

Type	Composition	Surface totale du plancher (m ²)	Nbr. de bâtiments à aménager / Surface		
			Phase I (Nbr./ m ²)	Phase II (Nbr./ m ²)	Total (Nbr./ m ²)
Type 2 cabines	1 cabine pour les femmes 1 cabine pour les hommes	7,31	5 / 36,55	10 / 73,10	15 / 109,65
Type 4 cabines	2 cabines pour les femmes 2 cabines pour les hommes	14,62	4 / 58,48	4 / 58,48	8 / 116,96
Total	—	—	9 / 95,03	14 / 131,58	23 / 226,61

Nous présentons ci-après, sous forme de tableaux synoptiques, les dimensions de la mise en place des installations et équipements.

Tableau 2-12 Bâtiments / salles de classe, salle du directeur + magasin

Type	Composition	Etage	Surface totale du plancher (m ²)	Cage d'escalier	Nbr. de bâtiments à aménager / Surface		
					Phase I (Nbr./ m ²)	Phase II (Nbr./ m ²)	Total (Nbr./ m ²)
Type 1	Bât. SE (2 salles de classe) + Salle du directeur et magasin	SE	189,0	---	1 / 189,0	1 / 189,0	2 / 378,0
Type 2	Bât. SE (3 salles de classe)	SE	243,0	---	5 / 1 215,0	2 / 486,0	6 / 1 701,0
Type 3	Bât. SE (3 salles de classe) + Salle du directeur et magasin	SE	270,0	---	2 / 540,0	4 / 1 080,0	6 / 1 620,0
Type 4	Bât. 1E (4 salles de classe)	1E	369,5	1	2 / 739,0	4 / 1 478,0	6 / 2 217,0
Type 5	Bât. 1E (6 salles de classe)	1E	531,5	1	4 / 2 126,0	7 / 3 720,5	11 / 5 846,5
Type 6	Bât. 1E (6 salles de classe) + Salle du directeur et magasin	1E	558,5	1	0 / 0	2 / 1 117,0	2 / 1 117,0
Total	---	---	---	---	11 / 4 809,0	22 / 8 070,5	33 / 12 879,5

* SE: bâtiment sans étage, 1E: bâtiment à un étage

Tableau 2-13 Bâtiments / toilettes

Type	Composition	Surface totale du plancher (m ²)	Nbr. de bâtiments à aménager / Surface		
			Phase I (Nbr./ m ²)	Phase II (Nbr./ m ²)	Total (Nbr./ m ²)
Type 2 cabines	1 cabine pour les femmes 1 cabine pour les hommes	7,31	5 / 36,55	10 / 73,10	15 / 109,65
Type 4 cabines	2 cabines pour les femmes 2 cabines pour les hommes	14,62	4 / 58,48	4 / 58,48	8 / 116,96
Total	---	---	9 / 95,03	14 / 131,58	23 / 226,61

Tableau 2-14 Equipements

Section	Article	Spécifications	Nbr. d'articles fournis		
			Phase I	Phase II	Total
Mobilier de la salle de classe	Tables-bancs pour les élèves	table-banc à l'usage de deux élèves	1 320	2 160	3 480
	Bureaux et chaises pour les maîtres	bureau et chaise à l'usage d'une personne	55	90	145
	Bureaux et chaises pour les directeurs d'école	bureau et chaises à l'usage d'une personne	3	7	10
	Armoires	avec serrure	3	7	10
Jeux de matériel didactique de base	Planches d'observation, cartes, règles, etc.		55	90	145
Outils nécessaires à l'entretien	Pincés anglaises, tournevis, marteaux, etc.		9	14	23

Le Tableau 2-15, à la page suivante, présente les phases de travaux pour chaque école, ainsi que les dimensions pour chacun des types de bâtiment. Le Tableau 2-16 présente les équipements et matériel retenus et leurs quantités.

(Unité : m²)

Tableau 2-15. Surface de l'école aménagée selon type de bâtiment

No.	Région	Nom de l'école	Phase de travaux		Nbr. de salles de classe	Nbr. de bâtiments	Etag	Nbr. de salles de directeur d'école	Nbr. de cabines de toilettes	Surface totale du plancher d'un (des) bâtiment(s)	Surface des toilettes	Surface totale de salles de classe, couloirs, salle de directeur	Type de bâtiment					
			I	II									Type 1	Type 4	Type 2	Type 3	Type 5	Type 6
1	C-7	Comany	○	○	6	1	1er E	1	2	868,81	7,31	569,50	199,00	369,50	243,00	270,00	531,50	559,50
2	C-9	EP YATTAYA	○	○	3	1	BE	1	2	277,31	7,31	270,00				270		559,5
3	C-10	EP KAPORO	○	○	3	1	BE	0	2	290,31	7,31	243,00		243				
4	C-11	EP LAMBANIYI	○	○	15	3	6E, 1er E	1	4	1347,82	14,82	1333,00			270		2 bâtiments	1 093,00
5	B-1	BOKE CENTRE	○	○	6	1	1er E	0	2	538,81	7,31	531,50						531,50
6	B-4	NEMA	○	○	10	3	8E, 1er E	1	4	897,12	14,82	882,50		243	270			
7	L-1	KOUROULA	○	○	4	1	1er E	0	2	376,81	7,31	369,50						
8	L-2	MALEA	○	○	3	1	BE	1	2	277,31	7,31	270,00			270			
9	L-5	BOWOULO KO	○	○	4	1	1er E	0	2	376,81	7,31	369,50		369,50				
10	M-1	EP CENTRE 1	○	○	6	1	1er E	0	2	538,81	7,31	531,50						531,5
11	M-2	EP HOORE FELLO	○	○	4	1	1er E	0	2	376,81	7,31	369,50		369,50				
12	M-3	ABATTOIR	○	○	4	1	1er E	0	2	376,81	7,31	369,50		369,50				
13	M-4	KIMBELY	○	○	3	1	BE	0	2	250,31	7,31	243,00			243			
14	M-6	PETEL	○	○	3	1	BE	0	2	250,31	7,31	243,00			243			
15	K-2	KINDIA 2	○	○	7	2	8E, 1er E	0	4	827,12	14,82	812,50		369,50	243			
16	K-5	KOLIADI 1	○	○	9	2	8E, 1er E	0	4	798,12	14,82	774,50						531,5
17	K-6	CONDETTA 1	○	○	3	1	BE	0	2	290,31	7,31	243,00			243			
18	K-7	SAMBAYA	○	○	6	2	8E, 1er E	1	4	735,12	14,82	720,50	199,00					531,5
19	K-9	TAFORY	○	○	6	1	1er E	0	2	538,81	7,31	531,50						531,5
20	F-1	MOSQUEE	○	○	6	2	8E, 1er E	1	4	735,12	14,82	720,50	199,00					531,5
21	F-4	ABATTOIRE	○	○	3	1	BE	1	2	277,31	7,31	270,00			270			
22	F-5	AVIATION	○	○	15	3	8E, 1er E	1	4	1347,82	14,82	1333,00			270		2 bâtiments	1093
23	F-7	TONKOLOKO	○	○	12	2	1er E	1	4	1104,82	14,82	1090,00						531,5
Total										13 706,11	226,61	12 679,50						

Tableau 2-15 Surface de l'école aménagée selon type de bâtiment

No.	Région	Nom de l'école	Phase de travaux		Nbr. de salles de classe	Nbr. de bâtiments	Etage	Salle de directeur d'école	Nbr. de cabines de toilette	Surface totale du plancher d'un (des) bâtiment(s)	Surface des toilettes	Surfaces totales des salles de classe, couloirs, salle de directeur	Type de bâtiment					Type 6		
			I	II									Type 1	Type 4	Type 2	Type 3	Type 5			
1	C-7	CONAKRY	EP WANIDARA	○	6	1	1er E	1	2	565,81	7,31	558,50	189,00	369,50	243,00	270,00	531,50	531,50	558,50	
2	C-9	EP YATTAYA	○	3	1	SE	1	2	277,31	7,31	270,00	270,00			270				558,50	
3	C-10	EP KAPORO	○	3	1	SE	0	2	250,31	7,31	243,00	243,00		243						
4	C-11	EP LAMBANIYI	○	15	3	SE, 1er E	1	4	1347,62	14,62	1333,00	1333,00			270					
5	B-1	BOKE CENTRE	○	6	1	1er E	0	2	536,81	7,31	531,50	531,50					531,50			
6	B-4	NEWA	○	10	3	SE, 1er E	1	4	607,12	14,62	602,50	602,50		369,50	243	270				
7	L-1	KOUROULA	○	4	1	1er E	0	2	376,81	7,31	369,50	369,50		369,50						
8	L-2	MALEA	○	3	1	SE	1	2	277,31	7,31	270,00	270,00				270				
9	L-5	BOWOULOLO	○	4	1	1er E	0	2	376,81	7,31	369,50	369,50		369,50						
10	M-1	EP CENTRE 1	○	6	1	1er E	0	2	536,81	7,31	531,50	531,50					531,50			
11	M-2	EP HOORE PELLO	○	4	1	1er E	0	2	376,81	7,31	369,50	369,50		369,50						
12	M-3	ABATTOIR	○	4	1	1er E	0	2	376,81	7,31	369,50	369,50		369,50						
13	M-4	KIMBELY	○	3	1	SE	0	2	250,31	7,31	243,00	243,00			243					
14	M-6	PETEL	○	3	1	SE	0	2	250,31	7,31	243,00	243,00			243					
15	K-2	KINDIA	○	7	2	SE, 1er E	0	4	627,12	14,62	612,50	612,50		369,50	243					
16	K-5	KOLIADI 1	○	9	2	SE, 1er E	0	4	769,12	14,62	774,50	774,50			243					
17	K-8	CONDETTA 1	○	3	1	SE	0	2	250,31	7,31	243,00	243,00			243					
18	K-7	SAMBAYA	○	8	2	SE, 1er E	1	4	735,12	14,62	720,50	720,50	189,00							
19	K-9	TAFORY	○	6	1	1er E	0	2	536,81	7,31	531,50	531,50								
20	F-1	MOSQUEE	○	8	2	SE, 1er E	1	4	735,12	14,62	720,50	720,50	189,00							
21	F-4	ABATTOIRE	○	3	1	SE	1	2	277,31	7,31	270,00	270,00			270					
22	F-6	AVIATION	○	15	3	SE, 1er E	1	4	1347,62	14,62	1333,00	1333,00			270					
23	F-7	TONKOLONKO	○	12	2	1er E	1	4	1104,62	14,62	1090,00	1090,00			270					
Total										145	34	13.106,11	226,61	12.879,50						

Chapitre 3
Plan des travaux

Chapitre 3 Plan des travaux

3-1 Plan d'exécution

3-1-1 Orientation de l'exécution

Lors de l'exécution des travaux pour le présent Projet, considérant le fait qu'ils sont réalisés grâce à la Coopération financière non-remboursable du gouvernement japonais, on les effectuera conformément aux principes et orientations qui suivent.

Le présent Projet, qui concerne la mise en place des salles de classe, équipements accessoires et du matériel des nombreuses écoles primaires réparties dans la ville de Conakry et cinq zones urbaines régionales, sera effectué sur une période limitée et avec les méthodes locales, et ceci en ayant recours le plus possible aux entrepreneurs et fournisseurs locaux et à la fourniture locale des matériaux et équipements. Par conséquent, tel qu'indiqué ci-après, les travaux s'effectueront conformément à un plan d'exécution qui tienne suffisamment compte des conditions locales de construction et d'approvisionnement.

- (1) Afin de favoriser le bon déroulement des travaux, il faudra maintenir de bonnes communications, par le biais de réunions d'information et de prises de contact périodiques entre le MEPU, les DPE, les autorités compétentes, le Consultant, l'Entrepreneur et les sous-traitants.
- (2) En Guinée, il peut tomber mensuellement plus de 1 200 mm de pluie en moyenne pendant la saison des pluies, rendant les travaux et l'acheminement des matériaux par la route difficiles. Par conséquent, on effectuera une planification qui rende possible une réalisation efficace des travaux, en procédant aux ajustements suivants : en période sèche, et sur les sites où la chose est possible, effectuer d'abord les travaux extérieurs qui, tels que la construction des fondations, comportent des contraintes saisonnières; pendant la saison des pluies en juillet, août et septembre, effectuer les travaux qui, tels que les travaux intérieurs, sont peu sujets aux contraintes saisonnières.
- (3) Les sites de construction se trouvent dans la ville de Conakry (4 écoles), et dans les préfectures de Boké (2), Labé (4), Mamou (5), Kindia (4) et Faranah (4). Ils seront géographiquement répartis en deux groupes, soit, d'une part, celui de Conakry et des préfectures peu distantes que sont Boké et Kindia; et, d'autre part, les préfectures lointaines, à l'est, que sont Mamou, Labé et Faranah. Les autoroutes qui vont de Conakry vers les sites partent dans deux directions: l'une vers la préfecture de Boké, l'autre vers les préfectures de Faranah et de Labé en passant par Mamou.

Puisque le lieu d'approvisionnement de tous les matériaux principaux sera Conakry, il est nécessaire que ceux-ci soient entreposés à proximité de cette ville. Pour la supervision des travaux, les sites seront divisés en «groupes de travaux», afin que soit effectuée avec efficacité la construction des installations. Et pour que soit effectuée avec plus d'efficacité la

supervision de chaque groupe, le bureau central des travaux sera installé à Conakry, favorisant une bonne communication avec le MEPU, ainsi qu'une supervision d'ensemble des sites et de l'expédition des matériaux et équipements. Concernant les autres sites, on installera un bureau de liaison dans la partie centrale respective des villes de Boké et de Kindia pour la première phase, et des villes de Mamou, Labé et Faranah pour la deuxième phase. Dans chacun de ces bureaux de liaison seront répartis les techniciens japonais et guinéens.

- (4) Afin de favoriser la progression rapide des travaux dont seront chargées respectivement les parties guinéenne et japonaise, les représentants des groupes de travaux tiendront des réunions périodiques, auxquelles prendra également part un représentant du MEPU.

3-1-2 Points à prendre en considération pour les travaux

(1) Points à prendre en considération pour les travaux

Pour favoriser la progression harmonieuse des travaux, il est nécessaire de tenir compte suffisamment des conditions sociales locales, et en particulier de porter particulièrement attention aux coutumes ayant leurs racines dans l'ethos et la religion. Puisque, pour les installations du présent Projet, on utilisera des matériaux de construction qui circulent généralement en Guinée, et qu'elles seront construites avec les méthodes de construction locales, la machinerie lourde n'est pas nécessaire. Quant aux techniques de construction, on examinera suffisamment les opinions des techniciens locaux, celles-ci se reflétant dans une utilisation des techniques locales en fonction des conditions locales, tout en mettant en valeur les techniques japonaises.

Il sera nécessaire de prêter attention aux problèmes d'expédition des matériaux et équipements vers les régions éloignées de Conakry, et à la difficulté d'assurer la stabilité du travail et de sa supervision dans les régions. Par conséquent, concernant les conditions d'expédition, on veillera à ce qu'il ne survienne pas d'obstacle à la progression des travaux en effectuant très tôt les commandes et approvisionnements de matériaux.

De plus, dans les villes autres que Conakry, les infrastructures sont incomplètes, les gens sont contraints à de mauvaises conditions d'habitation et sont insuffisantes les nécessités de la vie quotidienne. Dans les dortoirs des techniciens japonais et sur les lieux des travaux, on s'assurera de l'eau et de l'électricité nécessaires en introduisant des réservoirs d'eau pour les travaux et de petits générateurs. De plus, dans les régions isolées, puisque le recours aux moyens de transmission basés sur la communication téléphonique est impossible, il faudra examiner la question du moyen de communication à adopter pour assurer celle-ci en cas d'urgence. Quant aux conditions de travail des travailleurs, on respectera les normes guinéennes. Mise à part la ville de Conakry, on prévoit qu'il sera

difficile de s'assurer de la stabilité de la main d'oeuvre. Pour faire face à ce problème, nous proposons une méthode telle que celle qui suit. D'abord, on formera, sur un site de travail à Conakry, où il est comparativement plus facile de s'assurer de bons techniciens, un groupe de formation composé des techniciens les plus expérimentés parmi les groupes de travail. Une fois entraînés les membres de ce groupe, ils pourront être engagés en tant que techniciens d'expérience à l'étape des travaux en région et nous assurer ainsi la main d'oeuvre expérimentée.

(2) Division en phases des travaux

Afin de compléter les travaux à l'intérieur des délais de construction imposés par la loi sur l'année fiscale japonaise, il sera nécessaire de les répartir en fonction de leur ampleur et de considérations techniques. Dans le présent Projet, il est prévu qu'une première phase consistera en 2 écoles à Conakry, 2 dans la préfecture de Boké et 5 dans celle de Kindia. Une deuxième phase consistera en 2 écoles à Conakry, 4 dans la préfecture de Labé, 5 dans celle de Mamou et 4 dans celle de Faranah.

3-1-3 Répartition des travaux

Les installations du présent Projet ne comprenant pas l'utilisation d'électricité et d'eau courante, la partie guinéenne n'a pas à effectuer de travaux de préparation en ce sens. Sur les sites où seront mises en place les écoles, elle n'aura à poser des clôtures temporaires qu'autour du secteur où s'effectueront les travaux. Par conséquent, selon l'état du site, des voies de passage seront nécessaires allant des limites du site à l'entrée du secteur clôturé temporairement, mais c'est la partie japonaise qui se chargera de leur mise en place.

Par ailleurs, les items faisant l'objet du procès-verbal lors de l'étude du concept de base tels que préparation du terrain et la mise en place des voies d'accès sont expliqués à la section 3-1-7 (Répartition des tâches)

3-1-4 Plan de supervision de la construction

Puisque les écoles faisant l'objet du présent Projet se répartissent dans la ville de Conakry et dans les zones urbaines de Boké, Labé, Mamou, Kindia et Faranah, la construction des installations sera divisée en deux phases. Il est indispensable de s'assurer d'un système adéquat de supervision qui garantisse la bonne progression et la qualité des travaux. Pour ces raisons, la supervision des travaux s'effectuera selon les orientations de base énumérées ci-après.

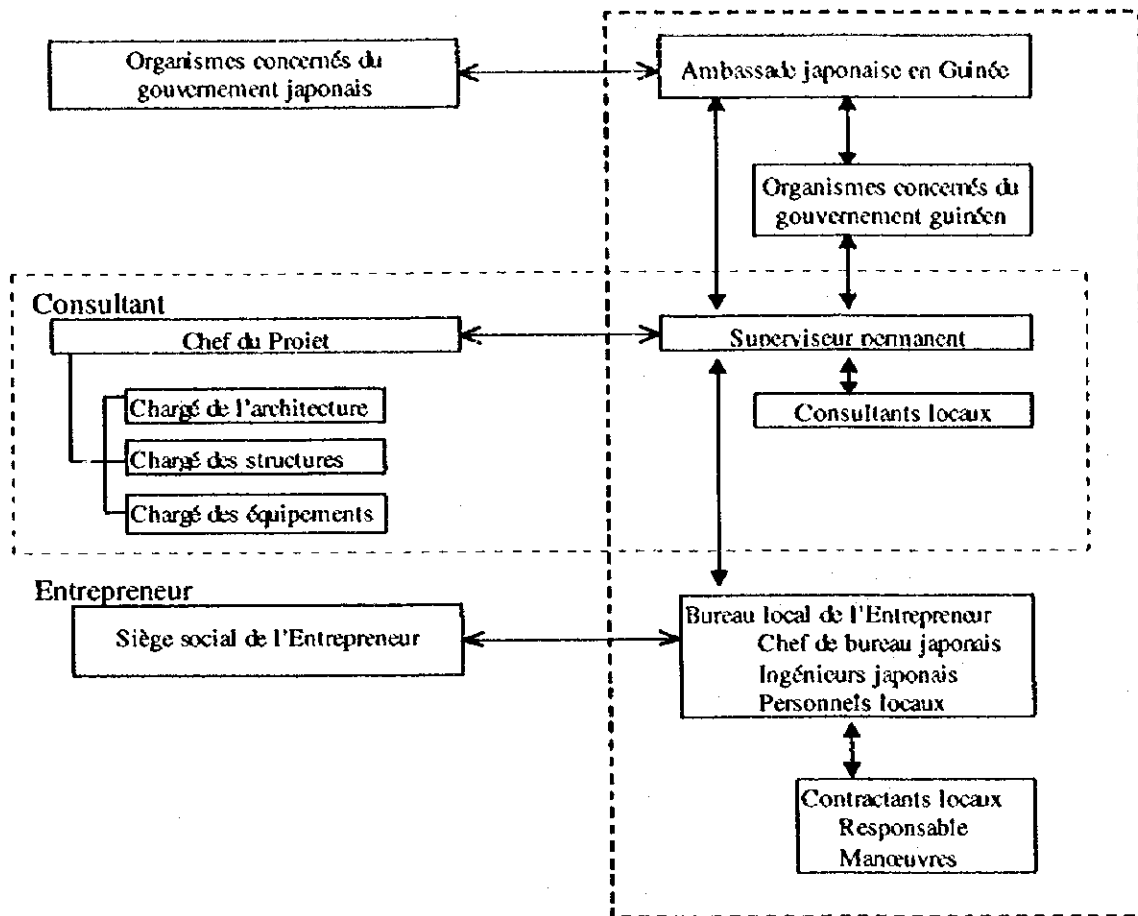
- (1) Afin que soit maintenu en tout temps un système qui permette la bonne entente mutuelle entre les organismes concernés des parties guinéenne et japonaise, le Consultant mettra en poste un superviseur permanent en Guinée pour qu'il puisse assurer l'orientation technique des exécutants des travaux et effectuer adéquatement leur supervision.

- (2) Puisque les travaux de construction se poursuivront sur plusieurs sites simultanément, il est nécessaire que la supervision puisse également s'effectuer sur plusieurs sites à la fois. Cependant, le nombre de sites qu'un seul technicien peut contrôler est limité. Il varie en fonction des dimensions du site et des conditions géographiques, mais sur la base de notre expérience dans les projets de coopération similaires, nous évaluons à 3 ou 4 au maximum ce nombre de sites. Par conséquent, des consultants locaux seront placés sous le superviseur permanent japonais, qui répartira le travail de supervision parmi eux.
- (3) On effectuera du même coup le transfert du savoir-faire technique via ces consultants locaux.
- (4) Le superviseur permanent japonais établira le bureau principal à Conakry pour la durée des deux phases, d'où il effectuera les arrangements avec l'ambassade japonaise, le MEPU, les collectivités locales concernées, etc., et effectuera la supervision d'ensemble de tous les sites en cours de construction. Quant à la supervision en zones urbaines régionales, un bureau de liaison sera établi à Boké pour la première phase (en vertu des conditions géographiques), et à Dalaba dans la deuxième phase (en vertu des conditions géographiques, de logement et de communication, Dalaba se situant entre Mamou et Labé). C'est de ces deux villes que l'on coordonnera les réunions entre le MEPU et les autorités locales, et planifiera la supervision des travaux effectués sur chacun des sites.
- (5) En conséquence de quoi, nous planifions un système de supervision des travaux tel que représenté par le Schéma 3-1.

Schéma 3-1 Système de supervision

Au Japon

En Guinée



3-1-5 Plan d'approvisionnement

Concernant les matériaux de construction du présent Projet, on s'approvisionnera localement à Conakry. Même dans les cas où les usines de production locales ne produisent pas des matériaux tels que la quincaillerie et le contre-plaqué, il est possible de s'approvisionner à Conakry avec les matériaux importés généralement, par exemple, par les fournisseurs locaux.

Tableau 3-1 Approvisionnement en matériel et matériaux

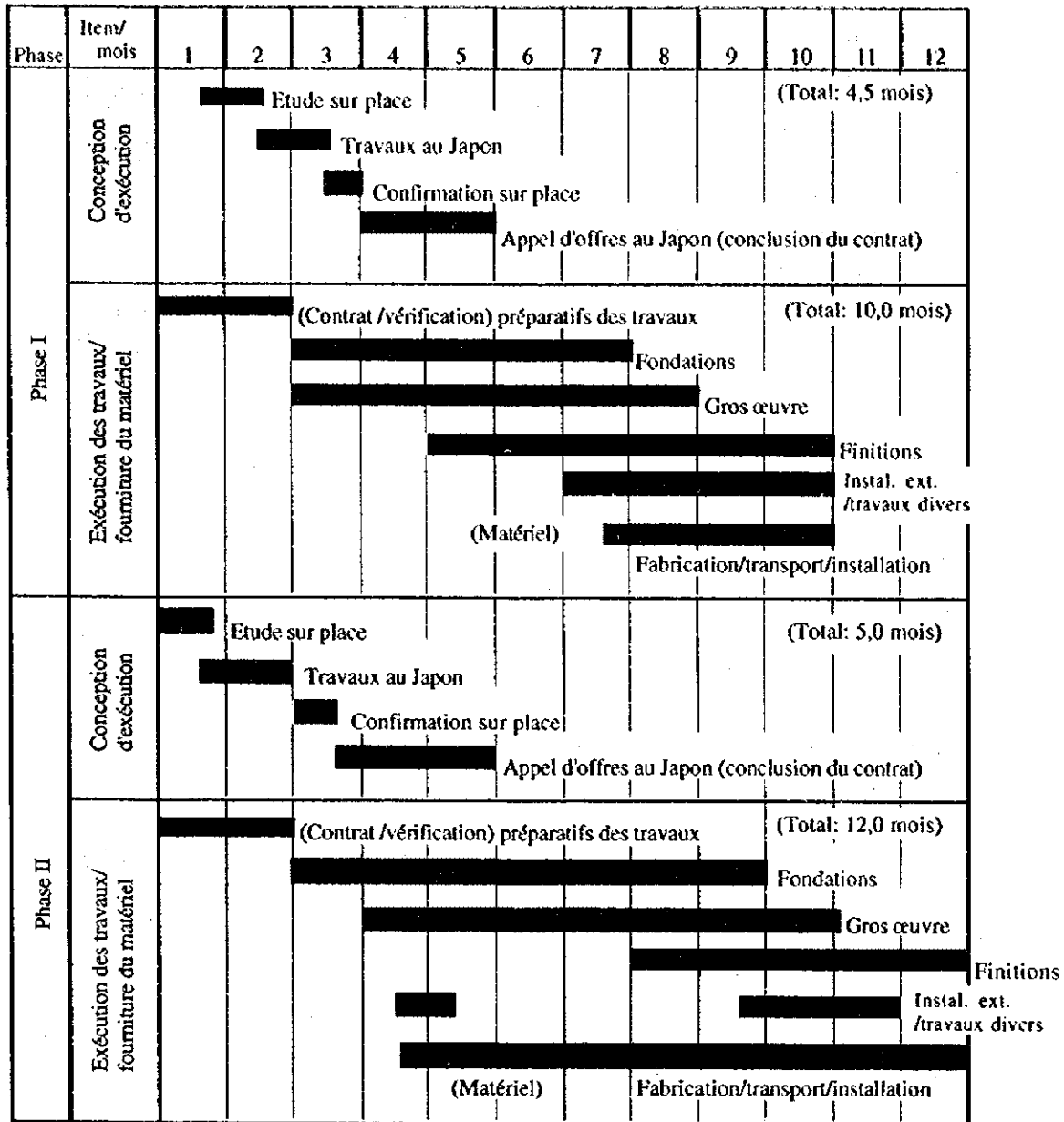
Matériaux	Provenance		Remarques
	Guinée	Japon	
Sable	O		Le sable extrait à l'embouchure des rivières n'est pas adéquat à cause de sa salinité. Pour recueillir le sable en amont (zone continentale), les coûts sont élevés.
Gravier	O		Approvisionnement possible chez les marchands de matériaux en banlieue de Conakry.
Ciment	O		Les produits locaux sont disponibles et ne comportent pas de problème du point de vue quantitatif et qualitatif.
Armatures	O		Pas de production locale, mais approvisionnement abondant en produits importés.
Bois	O		Produits locaux, mais vérification des quantités disponibles et de la qualité nécessaire.
Matériaux de coffrage	O		Utilisation des approvisionnements locaux possible.
Bloc de béton	O		Produits locaux disponibles. Vérification des quantités disponibles et de la qualité nécessaire. Blocs de béton ornemental pour les fenêtres disponibles.
Charpente métallique	O		Pas de production locale. Produits principalement importés d'Europe.
Menuiserie métallique en acier	O		Production locale. Approvisionnement en produits importés d'Europe également possible.
Quincaillerie	O		Pas de production locale. Approvisionnement en produits principalement importés d'Europe.
Matériaux pour les toits	O		Bonne circulation de produits fabriqués localement à partir de matériaux bruts importés entre autres d'Europe.
Matériaux pour le plafond	O		Approvisionnement en produits importés d'Europe et circulant sur le marché local.
Matériaux pour le plancher	O		Approvisionnement local en produits pour la finition en mortier.
Peinture	O		Pas de production locale. Les produits sont principalement importés d'Europe, mais circulent relativement bien sur le marché.

On s'approvisionnera en produits locaux pour les tables-bancs et les armoires de salle du directeur. Quant aux matériaux scolaires, puisqu'il n'y a pas de produits locaux, on s'approvisionnera localement en produits importés principalement d'Europe. Dans la mesure où ces matériaux scolaires importés circulent bien sur le marché, il est facile d'en faire l'acquisition.

3-1-6 Plan d'exécution

Le présent Projet passera à la phase d'exécution une fois signé l'Echange de Notes (E/N) entre les deux parties. Les tâches revenant à la partie japonaise dans le présent Projet se divisent, en gros, en trois processus : la planification de la réalisation, l'appel d'offres et la construction. Ces processus sont présentés dans le Schéma 3-2 pour les deux phases de travaux.

Schéma 3-2 Calendrier d'exécution



3-1-7 Répartition des tâches

(1) Répartition des tâches entre les deux parties

Le présent Projet est effectué en coopération par les gouvernements guinéen et japonais. Conformément au régime de la coopération financière non-remboursable du gouvernement japonais, la répartition des tâches se fera comme suit.

Tableau 3-2 Répartition des tâches

Tâches	Japon	Guinée
1 S'assurer de l'acquisition des sites du Projet		O
2 Enlèvement des objets faisant obstacle sur les sites de construction et préparation/nivellement des terrains		O
3 Préparation des voies d'accès aux travaux		O
4 Obtention des autorisations relatives aux travaux et procédures nécessaires selon les lois guinéennes		O
5 Construction des locaux, fourniture des équipements et expédition interne vers chacun des sites	O	
6 Exécution des travaux d'aménagement extérieur (jardin, clôtures, etc.)		O
7 Mesures d'exonération de taxes liées aux équipements et matériaux du présent Projet, et autres taxes locales		O
8 Exonérations fiscales pour les personnes physiques et juridiques japonaises liées au présent Projet		O
9 Facilités pour les entrées et sorties et le séjour en Guinée en faveur des personnes japonaises lorsque nécessaires pour l'accomplissement de leurs tâches relatives au Projet		O
10 Procédures pour l'Arrangement Bancaire (B/A) et frais liés à ces procédures		O
11 Toutes les charges autres que celles de la construction des locaux et la fourniture, expédition et mise en place des matériaux et équipements du présent Projet		O
12 S'assurer du budget et du personnel nécessaires au maintien et à la gestion des locaux et équipements du présent Projet		O
13 Maintien et gestion de l'utilisation appropriée et efficace des locaux et équipements du présent Projet, et dépôt de rapports au gouvernement japonais sur demande		O

(2) Détail des tâches du gouvernement guinéen

Nous résumons ci-après les tâches du gouvernement guinéen.

1) S'assurer de l'acquisition des sites du Projet

En ce qui concerne les terrains pour la construction des locaux du présent Projet, les collectivités locales possèdent ces terrains et sont détentrices du droit de les utiliser.

2) Travaux de préparation et nivellement des sites de construction

Sur les sites énumérés ci-après, la préparation et le nivellement du terrain sont jugés nécessaires. Ceci doit être complété avant le début des travaux par la partie japonaise. L'enlèvement des structures et objets faisant entrave aux travaux doit également être complété avant le début des travaux de construction.

ⓐ Ecoles où le nivellement des terrains est nécessaire

Ville de Conakry : EP Yattaya, EP Lambandji

Préfecture de Boké : Nèma

Préfecture de Mamou : Ep Centre 1, Kimbély,

Préfecture de Kindia : Koliadi 1, Sambaya

Préfecture de Labé : Kouroula
Préfecture de Faranah : Mosquée, Aviation

② Ecole où il faut procéder à l'enlèvement des structures et objets faisant entrave aux travaux

Ville de Conakry : EP Lambandji
Préfecture de Mamou : Ep Centre 1,
Préfecture de Kindia : Sambaya

3) Aménagement des voies d'accès aux travaux

Pour les écoles suivantes, l'aménagement des voies d'accès (nivellement, etc.) aux travaux est nécessaire.

Ville de Conakry : EP Wanidara, EP Kaporo
Préfecture de Mamou : Ep Centre 1
Préfecture de Kindia : Sambaya
Préfecture de Faranah : Mosquée

4) Obtention des autorisations relatives aux travaux et procédures nécessaires selon les lois guinéennes

En commençant par les permis de construction nécessaires à la réalisation du présent Projet, c'est la partie guinéenne qui se charge des procédures de demande et d'obtention des diverses autorisations. Toutefois, le Consultant collabore à la préparation des divers documents nécessaires.

5) Exécution des travaux d'aménagement extérieur (jardin, clôtures, etc.)

Dans le cas où des murs ou clôtures sont nécessaires aux alentours de l'école, c'est le gouvernement guinéen qui se charge de ces travaux. Il est souhaitable que, dans le cas où la construction d'un jardin ou d'une cour de récréation sont nécessaires, cela soit fait par la partie guinéenne une fois le présent Projet complété.

6) Mesures d'exonération de taxes liées aux équipements et matériaux du présent Projet, et autres taxes locales

En Guinée, une taxe à valeur ajoutée, TVA (18%), s'applique à l'achat de biens et services. Le gouvernement guinéen, tel que stipulé dans l'Echange de Notes, doit prendre des mesures d'exonération pour toute taxe concernant le présent Projet.

7) Exonérations fiscales pour les personnes physiques et juridiques japonaises liées au présent Projet

Tel que spécifié dans l'Echange de Notes (E/N), le gouvernement guinéen doit prendre les mesures d'exonérations de taxes (douanes, impôts sur le revenu, etc.) pour tous les ressortissants japonais qui entrent, séjournent et sortent de la Guinée dans le cadre du présent Projet.

- 8) Facilités pour les entrées et sorties et le séjour en Guinée en faveur des personnes japonaises lorsque nécessaires pour l'accomplissement de leur tâches

Il est nécessaire que la partie guinéenne favorise l'acquisition rapide des facilités, telles que visas et autorisations de séjour nécessaires pour les ressortissants japonais qui entrent, séjournent et sortent de la Guinée dans le cadre du présent Projet.

- 9) Procédures pour l'Arrangement Bancaire (B/A) et frais liés à ces procédures

Le gouvernement guinéen, une fois complétée la signature de l'Echange de Notes (E/N), se doit de procéder, dans les plus brefs délais, à l'Arrangement Bancaire avec une banque de change du Japon. De plus, la partie guinéenne se charge des autres frais tels que les frais de notification d'Autorisation de Paiement (A/P) et autres frais attachés au paiement des travaux.

- 10) Toutes les charges autres que celles de la construction des installations et la fourniture, expédition et mise en place des matériaux et équipements du présent Projet

La partie guinéenne assume tous les frais découlant du paiement d'objets autres que les locaux et équipements installés avec la Coopération financière non-remboursable du Japon. On peut donner comme exemples les manuels et matériaux scolaires, ainsi que les installations dont on s'équiperà dans le futur.

- 11) S'assurer du budget et du personnel nécessaires au maintien et à la gestion des installations du présent Projet

Il est souhaitable que les habitants des zones bénéficiaires et les communautés locales, une fois la construction des installations du présent Projet complétée, effectuent ensemble la maintenance et la gestion des écoles. On peut donner en exemple ici les frais nécessaires à intervalles réguliers, tels que ceux de la peinture, et les frais nécessaires à intervalles irréguliers, tels que la réparation des objets et installations endommagés.

- 12) Maintien et gestion de l'utilisation appropriée et efficace des installations et équipements du présent Projet, et dépôt d'un rapport au gouvernement japonais sur demande

Une fois les travaux terminés et les installations et équipements livrés à la partie guinéenne, celle-ci sera responsable de les superviser afin qu'ils soient utilisés de

façon appropriée et efficace. De plus, sur demande du gouvernement japonais, la partie guinéenne doit lui faire rapidement rapport de leurs conditions d'utilisation.

3-2 Coût estimatif des travaux

3-2-1 Coût estimatif des travaux

Dans le cas où le présent Projet serait réalisé dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon, nous avons estimé les frais encourus par la partie guinéenne sur la base des conditions de calcul figurant ci-dessous.

(1) Frais de la partie guinéenne

Le détail des frais encourus par la partie guinéenne est tel qu'indiqué ci-après.

Tableau 3-3 Frais à la charge de la partie guinéenne

Travaux	Frais	
1) Frais de préparation et nivellement des terrains	47 758 600 FG	(env. 5,26 millions de yens)
2) Frais d'enlèvement des structures existantes	196 500 FG	(env. 0,03 million de yens)
3) Frais de construction de voies d'accès	1 829 600 FG	(env. 0,21 million de yens)
Frais totaux	49 784 700 FG	(env. 5,50 millions de yens)

(2) Conditions de calcul

- 1) Moment du calcul novembre 1998
- 2) Taux de change 1 \$ US = 136,0 yens japonais
1 FG = 0,109 yen japonais
- 3) Période des travaux Travaux divisés en phases: la période de chaque phase sera telle qu'indiquée le calendrier d'exécution.
- 4) Autres Le présent Projet sera mis en œuvre conformément au système de la Coopération financière non-remboursable du gouvernement japonais.

3-2-2 Frais de maintenance et de gestion

(1) Résultats de la maintenance et de la gestion par le gouvernement

Concernant la maintenance et la gestion des écoles primaires, le MEPU n'assume directement que les frais de communication, d'alimentation en eau, d'éclairage et de chauffage. Le Tableau 3-4 présente le budget du MEPU pour les frais de maintenance et de gestion en 1998, ainsi que le budget effectivement alloué par le Ministère des Finances au cours de la période allant de janvier à juin 1998. En divisant simplement le total des sommes allouées de janvier à juin par le nombre total d'écoles primaires publiques en 1996-97, soit 3 053, on établit à 93 510 francs guinéens (environ 75 \$US) les dépenses de communication, d'alimentation en eau, d'éclairage et de chauffage par école pour les six premiers mois de l'année. Quant au calcul des frais d'alimentation en eau, d'éclairage et de chauffage pour chaque école, il n'est pas établi à partir du budget du MEPU, mais des paiements effectués directement aux entreprises d'intérêt public par le Ministère des Finances, via un organisme affilié, et ce sur la base des factures.

Tableau 3-4 Budget du MEPU pour les communications, l'alimentation en eau, l'éclairage et le chauffage des écoles

(unité = \$US; taux de change : 1 \$US = 1 250 FG)

Organisme	Total du budget pour l'année 1998	Budget alloué de janvier à juin (inclusivement)	Montant restant
SEEG	474 317	131 423	342 893
SOTELGUI	66 705	3 559	63 145
SOGEL	651 911	93 405	558 513
Total	1 192 933	228 387	964 551

Source: DAAF, MEPU

(2) Responsabilité de maintenance et de gestion

En Guinée, la responsabilité quant à la gestion et maintenance des écoles va aux DPE du MEPU, aux collectivités locales et aux APEAE; le MEPU est responsable de la répartition et de la rétribution des enseignants et assume les frais d'alimentation en eau, d'éclairage et de chauffage des installations. De plus, lors des travaux de construction ou de rénovation de grande échelle, les collectivités locales apportant un support aux APEAE sous la forme d'offre de terrains et de liaison avec les organismes concernés, elles n'apportent pas de contribution directe à la couverture des frais courants de maintenance et de gestion. Pour les travaux réels, les parents d'élèves et les habitants y participent activement, lorsqu'il s'agit de travaux mineurs, de la réparation des toits, etc. De plus, les responsables des activités sociales en particulier effectuent des rondes pour s'assurer que les cours sont bel et bien donnés par les enseignants et que les élèves y assistent, effectuent des visites aux domiciles des élèves qui s'absentent, et accordent des boni aux enseignants. Il existe des différences

d'une école à l'autre, mais les APEAE remplissent un rôle actif dans leur gestion. En dehors des rencontres officielles entre les APEAE et les écoles, la communication non officielle est également assurée sur une base quotidienne. La répartition de la prise en charge des frais et des responsabilités concernant les écoles primaires est indiquée dans le Tableau 3-5.

Tableau 3-5 Répartition des responsabilités de maintenance et gestion

Items	Responsabilité	Prise en charge des frais
Personnel enseignant	MEPU	MEPU
Maintenance et gestion des locaux	Collectivités locales et associations de parents (APEAE)	Associations de parents (APEAE)
Maintenance et gestion des fournitures	Collectivités locales et associations de parents (APEAE)	Associations de parents (APEAE)
Entretien ménager	Collectivités locales et associations de parents (APEAE)	Associations de parents (APEAE)
Electricité et eau courante	MEPU	MEPU

(3) Capacité de maintenance et de gestion des APEAE

Dans les écoles primaires de la République de Guinée, ce sont les APEAE qui se chargent de trouver les fonds nécessaires au ménage quotidien, ainsi qu'aux travaux d'ajout ou de rénovation d'installations; la maintenance et la gestion y sont effectuées presque totalement sans dépendre du gouvernement. En vertu de cette tradition, le MEPU n'a pas de budget autre que celui d'alimentation en eau, d'éclairage et de chauffage des résidences de directeur d'école (à l'exception de certaines écoles modèles). Cependant, les DPE du MEPU procèdent à des échanges d'informations minutieux avec les APEAE, via des assemblées générales tenues une fois par mois en collaboration avec les collectivités locales, et réunissant directeurs d'école, fonctionnaires du MEPU et représentants des commissions scolaires des communes et préfectures. Nombreuses étant les écoles où le directeur est membre de l'APEAE, la capacité des DPE du MEPU d'effectuer le monitoring de la maintenance et le maintien des installations s'avère élevée. Il est donc permis de croire que, pour le présent Projet également, la maintenance et la gestion des installations et équipements pourront être effectuées par les APEAE sous la supervision du MEPU.

Afin de vérifier la capacité d'effectuer la maintenance et la gestion des installations et équipements dans chacune des écoles où ils seront effectivement mis en place, nous avons enquêté sur l'état actuel de cette maintenance et gestion par les APEAE dans chacune des écoles faisant l'objet du Projet. Selon les résultats obtenus, il existe des variations selon les régions et les niveaux de pauvreté, mais 1 000 francs guinéens (environ 0,8 \$US) par élève en moyenne sont recueillis annuellement par les APEAE, et affectés à la mise en place et au renouvellement du matériel et des installations scolaires. A l'exception des travaux d'une envergure telle qu'elle dépasse les capacités financières des APEAE (travaux d'alimentation

en eau, rénovations à la suite d'un désastre naturel, etc.), ce sont les APEAE qui fournissent et gèrent les dépenses de maintenance et de gestion. Il y a également des écoles où des collectes financières spéciales auprès des parents servent à la construction de clôtures, de salles de classe, de toilettes, etc.

A cette occasion, et sans exception, parents et habitants ont l'obligation de participer sous une forme ou sous une autre en fonction de leur revenu et de leur profession, soit en offrant des matériaux, soit en offrant leurs services, soit encore en contribuant au déboursement des frais de travaux. Les cotisations qu'il est ainsi effectivement possible d'amasser pour ces travaux s'élèvent à environ 50% des sommes totales. Dans le cas des collectes financières spéciales pour la construction de bâtiments scolaires, les contributions étaient établies en diverses catégories en fonction du revenu et de la profession, variant dans la plupart des cas entre 500 francs guinéens (environ 0,4 \$US) et 5 000 francs guinéens (environ 4,0 \$US). Comme exemples d'activités de maintenance et de gestion, ont été mentionnées en réunion d'habitants: rénovation des toits, fenêtres, planchers etc., réparation des tables-bancs, travaux de peinture, grand ménage de l'école avant la rentrée scolaire (le ménage ordinaire est effectué par les élèves), ajout ou réparation de toilettes, de salles de classes ou de clôtures, etc. Pour les travaux de construction dispendieux, on les effectue, soit d'un seul coup avec les contributions accumulées au fil des années, soit encore, petit à petit, en fonction des sommes collectées. Dans les nouvelles écoles construites, le problème ne se posera pas du fait de la mise en place obligatoire d'une APEAE, et on peut affirmer la responsabilité pour la gestion et la maintenance.

Il existe des différences de grandeur au niveau de l'ampleur des réparations et de la quantité de fonds collectés dans chaque école pour la maintenance et la gestion, mais dans l'enquête effectuée dans les écoles faisant l'objet du présent Projet, le budget annuel de maintenance et de gestion par salle de classe atteignait un minimum de 19,3 \$US et un maximum de 112,5 \$US, la moyenne étant de 42,7 \$US pour l'ensemble des écoles. Les sommes amassées par les APEAE, sous la forme de cotisations cumulées des parents, étaient assignées aux travaux de rénovation et d'ajouts de grande ampleur. Outre ces cotisations, dans le cas où des sommes plus élevées s'avéraient nécessaires, il y avait également des cas où de 3 000 à 25 000 francs guinéens par élève (de 2,4 à 40 \$US) faisaient l'objet d'une collecte extraordinaire de contributions pour les installations.

A l'exception des écoles nouvellement mises en place, sont indiqués au Tableau 3-6 les résultats de l'enquête concernant les frais de maintenance et de gestion pour les cinq dernières années, pour chacune des écoles faisant l'objet du Projet.

Tableau 3-6 Budget de maintenance et de gestion des écoles faisant l'objet du Projet (Unité = \$US: les salles de classe déjà en place sont exclues du calcul)

Zones	n°	Ecole	'94	'95	'96	'97	'98	Budget moyen annuel	Nbr. salles existantes	Budget /salle	Remarques
Ville de Conakry	C-10	EP Kaporo	-	235	260	279	319	273	6	45,5	
	C-11	EP Lambandji	-	268	338	404	401	353	5	70,6	Locaux loués
Boké	B-01	Boké centre	-	244	243	228	208	231	10	23,1	
Préf. de Labé	L-01	Kouroula	-	229	482	419	408	385	12	32,1	Mise en place des toilettes par l'APEAE
	L-05	Bowouloko	-	374	385	5 600	393	1 688	15	112,5	Ajout de bâtiments scolaires en 1997
Préf. de Mamou	M-01	EP Centre 1	29	19	168	1 200	656	414	18	23,0	Construction de clôtures en 1996-97
	M-02	EP Hoorè-Héllô	-	52	192	224	229	174	9	19,3	
	M-03	Abattoir	-	172	206	212	200	198	9	22,0	
	M-04	Kimbély	26	152	15	16	1 902	422	9	46,9	Travaux de remplacement de la couverture des toits en 1998
	M-06	Pétel	322	340	649	442	951	541	10	54,1	Rénovation de salles de classe en 1998
Préf. de Kindia	K-02	Kindia 2	-	-	-	-	96	96	3	32,0	Gestion par la même APEAE que Kindia 1
	K-05	Koliadi 1	-	-	86	78	77	80	2	40,0	
	K-06	Condetta 1	-	383	390	448	406	407	12	33,9	
	K-08	Tafory	-	262	228	214	242	237	6	39,5	
Préf. de Faranah	F-06	Aviation	-	132	150	174	276	183	6	30,5	Locaux loués
	F-07	Tonkolonko	-	277	302	316	289	296	8	37,0	Locaux loués Achat de tables-bancs en remplacement de celles volées
Moyenne			126	224	273	684	441	374	8,8	42,7	Moyenne des écoles ci-dessus

(Note) - : Incertitude ou absence de données

(5) Planification du budget de maintenance et de gestion

Selon les enquêtes réalisées séparément dans chacune des écoles faisant l'objet du Projet, le degré auquel la gestion et la maintenance des bâtiments et équipements scolaires sont effectivement effectués varie d'une école à l'autre, selon la dimension de l'école, l'ampleur des installations existantes, ou encore le degré d'activité de l'APEAE. Cependant, comme l'indique le Tableau 3-6, puisque c'est un fait que dans chacune des écoles les APEAE recueillent des fonds, qu'elles affectent à la maintenance et la gestion, la question de faisabilité, dans l'ensemble, de la maintenance et de la gestion des installations du présent Projet est examinée selon la méthode qui suit.

Sont estimés ci-après les frais nécessaires à la maintenance et à la gestion dans le cas où les installations et équipements scolaires du présent Projet ont été mis en place. De plus, les frais de gestion par école sont calculés à partir du prix unitaire des matériaux et de la main-d'œuvre des estimations du Projet, multiplié par la dimension moyenne prévue des installations.

1) Frais de maintenance et de gestion des locaux

On compte, parmi les frais de maintenance et de gestion des installations, les frais nécessaires périodiques tels que les frais de peinture, et les frais irréguliers occasionnés par des dommages légers, tels que ceux subis par les parties métalliques des portes et fenêtres. Ces derniers ont été jusqu'à présent couverts par les activités des APEAE, et le fait qu'ils continueront de l'être a été confirmé.

Quant aux travaux de peinture, la durabilité de cette dernière est estimée de 4 à 8 ans (6 ans en moyenne), mais comme il s'agit de locaux situés en zone de pluies torrentielles, il faut prévoir de les repeindre une fois tous les cinq ans. Les frais de peinture nécessaires, pour une école, sont estimés comme suit.

Travaux de la phase 1 environ 90 \$ US/école x 9 écoles = 810 \$ US

Travaux de la phase 2 environ 90 \$ US/école x 14 écoles = 1 260 \$ US

Concernant les matériaux pour la rénovation des toits, puisqu'il s'agit d'une zone d'averses torrentielles pendant la saison des pluies, on suppose la rénovation des parties endommagées à partir de la cinquième année.

Travaux de la phase 1 environ 96 \$ US/école x 9 écoles = 864 \$ US

Travaux de la phase 2 environ 96 \$ US/école x 14 écoles = 1 344 \$ US

2) Frais de maintenance et de gestion des équipements

Puisqu'on peut obtenir la collaboration des parents pour la réparation des équipements légèrement endommagés, on suppose des travaux de réparation par un ouvrier spécialisé, à partir de la cinquième année, une fois tous les trois mois.

Travaux de la phase 1 environ 45 \$ US/école x 9 écoles = 405 \$ US

Travaux de la phase 2 environ 45 \$ US/école x 14 écoles = 630 \$ US

3) Frais récurrents

Outre les frais de maintenance et de gestion des équipements mentionnés plus haut, il y a, pour le présent Projet, les frais engendrés de façon continue par le traitement des accumulations dans les toilettes. Selon les propos recueillis en réunions d'habitants, il n'y pas de frais engendrés parce que les travaux sont effectués avec l'aide des parents d'élèves, mais en prévoyant l'embauche de deux personnes du secteur privé, une fois par mois, pour ces travaux de vidange, les frais suivants deviennent nécessaires.

Travaux de la phase 1 environ 72 \$ US/école x 9 écoles = 648 \$ US

Travaux de la phase 2 environ 72 \$ US/école x 14 écoles = 1 008 \$ US

Les totaux estimés des frais mentionnés plus haut sont présentés dans le tableau

suisant.

Tableau 3-7 Frais annuels pour la maintenance/gestion à compter de la 5^e année
(\$ US/an)

Item		① Maintenance et gestion des locaux		② Maintenance et gestion des accessoires	③ Traitement des accumulations des toilettes	Total (dans le cas où ③ n'est pas inclus)
		Peinture	Toit			
Ph 1	Par école	90	96	45	72	303 (231)
	Total: 9 écoles	810	864	405	648	2 727 (2 079)
Ph 2	Par école	90	96	45	72	303 (231)
	Total: 14 écoles	1 260	1 344	630	1 008	4 242 (3 234)
Total (145 classes, 23 écoles)		2 070	2 208	1 035	1 656	6 969 (5 313)
Par salles de classes		14,3	15,2	7,1	11,5	48,1 (36,6)

En vertu des estimations qui précèdent, les frais annuels de maintenance et de gestion, pour une salle de classe, sont évalués à 48,1 \$US. Cependant, si on exclut les frais de traitement des accumulations des toilettes parce qu'il est effectué par les APEAE, les frais nécessaires sont de 36,6 \$US. Cette somme étant inférieure aux 42,7 \$US obtenus plus haut comme valeur moyenne, par classe, pour les budgets réels de maintenance et de gestion, il est permis de croire, par cette comparaison, que la maintenance et la gestion des installations sera possible, dans l'ensemble, une fois le présent Projet achevé. De plus, même si le MEPU n'a pas la charge des frais, mais a quand même la responsabilité de la maintenance et de la gestion des installations et équipements mis en place dans le cadre du présent Projet, il est souhaitable qu'elles soient assurées en pleine collaboration avec les APEAE de chacune des écoles.

Chapitre 4
Evaluation du Projet et propositions

Chapitre 4 Evaluation du Projet et propositions

4-1 Vérification de la pertinence et des effets bénéfiques

Pour les raisons indiquées ci-dessous, a été reconnue comme très pertinente, en vertu des résultats de l'étude du concept de base, la Coopération financière non-remboursable pour la mise en place de 23 écoles et 145 salles de classes, ainsi que des installations et du matériel accessoires, dans la ville de Conakry (4 écoles) et dans les zones urbaines des préfectures de Boké (2), Labé (3), Mamou (5), Kindia (5) et Faranah (4).

(1) Vérification de la pertinence

- ① Le Projet concerne des écoles publiques. La population directement bénéficiaire du Projet peut atteindre jusqu'à 13 920 personnes par année.
- ② Le Projet s'accorde avec le Projet en amont que constitue le projet national «Guinée Vision 2010».
- ③ Les effets du Projet viendront appuyer et apporter un supplément à ceux des projets des autres donateurs, concentrés en régions rurales, et peuvent contribuer à l'élimination des disparités régionales en matière d'accès à l'éducation.
- ④ Le Projet ne comporte pas de structures de grande envergure, et pratiquement pas d'effets néfastes sur l'environnement du point de vue du traitement des eaux usées.

(2) Effets bénéfiques

Dans le présent Projet, est prévue l'installation de 23 écoles à Conakry et dans cinq préfectures, dont on peut espérer les effets bénéfiques suivants.

1) Effets directs

① Hausse des chances de scolarisation

Avec la construction de salles de classe ordinaires à Conakry (4 écoles, 27 salles) et dans les préfectures de Boké (2 écoles, 16 salles), de Labé (3 écoles, 11 salles), de Mamou (5 écoles, 20 salles), de Kindia (5 écoles, 33 salles) et de Faranah (4 écoles, 38 salles), peut-être atteint, en gros, l'objectif d'un taux de scolarisation de 72,3% en 2003, tel que l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 4-1 Tableau comparatif : effet de scolarisation des salles de classe mises en place

Année	Catégorie	4 quart. / Secteur Ratoma / Conakry	2 quart. / Préf. de Boké	3 quart. / Préf. de Labé	5 quart. / Préf. de Mansou	5 quart. / Préf. de Kindia	4 quart. / Préf. de Faranah	Total des zones concer- née
1988	Nombre d'enfants d'âge scolaire	8 937	3 822	4 128	4 854	7 292	3 773	32 806
	Nombre d'enfants scolarisés	6 006	2 008	2 728	2 543	3 975	917	18 117
	Taux de scolarisation (%)	67,2	52,5	66,1	52,4	54,5	24,3	55,4
2003	Nbr. d'enfants d'âge scolaire (estimation)	10 265	4 390	4 742	5 575	8 376	4 334	37 682
	Nbr. d'enfants scolarisés dans le cadre du Projet	1 944	1 152	792	1 440	2 376	2 736	10 440
	Nombre total d'enfants scolarisés	7 950	3 160	3 520	3 983	6 351	3 653	28 617
	Taux de scolarisation sans le Projet	58,5	45,7	57,5	45,6	47,5	21,2	48,2
	Taux de scolarisation après mise en œuvre du Projet	77,4	71,9	74,2	71,4	75,8	84,2	75,9

Cependant, les conditions nécessaires à l'atteinte de l'objectif sont les suivantes.

- D'ici l'an 2003, le taux annuel de croissance démographique ne dépasse pas celui établi par la Banque Mondiale, à 2,81%.
- Le nombre anticipé d'enfants d'âge scolaire correspond à 17,16% de la population totale.
- Le nombre d'écoles déjà en place, ainsi que leur capacité d'accueil des élèves, se maintiendra jusqu'en 2003.
- Le taux de roulement des classes dans les écoles faisant l'objet de la Coopération n'est pas inférieur à 1,5.
- Le taux de scolarisation est établi par rapport aux élèves qui fréquentent l'école dans leur véritable zone scolaire.

② Amélioration de l'environnement des études

Dans les écoles de zone urbaine, il y a insuffisance de salles de classe, nombreux sont les cas où l'on utilise des locaux temporaires et étroits transformés en salle de classe, et il y a insuffisance de tables-bancs. De plus, il y a une insuffisance marquée quant au matériel scolaire nécessaire au curriculum. Dans le présent Projet, la qualité de l'environnement pour l'étude est assurée par des salles de classe dont la dimension est établie à 7 mètres par 9 mètres, éclairées des deux côtés et bien ventilées, et équipées de 48 tables-bancs, pour une superficie d'environ 1,32 m² par personne. L'amélioration de l'enseignement est également favorisée par la fourniture du matériel didactique de base pour l'enseignant dans chaque salle de classe (grand triangle et grand compas).

③ Hausse de la scolarisation féminine

L'insuffisance de toilettes constitue l'un des obstacles à la scolarisation des filles. Par conséquent, en installant une quantité suffisante de toilettes pour filles, il est possible de contribuer à la hausse du taux de scolarisation féminine et à la généralisation de l'éducation hygiénique.

2) Effets indirects

① Conscientiser les gens dans les régions bénéficiaires

Outre les effets directs mentionnés plus haut, on peut également espérer, en tant qu'effet indirect de la réalisation du présent Projet, une prise de conscience par les habitants des régions. Par l'intermédiaire des enquêtes réalisées sur place pour le présent Projet, des réunions d'habitants ont été tenues dans toutes les écoles primaires déjà existantes et une partie des nouvelles écoles, les grandes lignes du projet ont expliquées aux responsables des habitants bénéficiaires. Il est alors apparu clairement qu'ils souhaitent ardemment la mise en place des installations et équipements du présent Projet. Il est donc permis de croire qu'une fois la Coopération mise en œuvre, la participation des habitants à la maintenance et gestion des installations donnera naissance à un sentiment d'affection envers elles, et qu'ils contribueront ainsi à la généralisation de l'enseignement primaire.

② Réduction du fardeau des habitants

Puisque le MEPU n'a pas un budget suffisant pour la mise en place des installations scolaires, celles-ci sont chroniquement insuffisantes pour accommoder les enfants concentrés dans les villes. De plus, puisque les installations mises en place par les autres donateurs le sont en zones rurales, les habitants des villes doivent assumer eux-mêmes les frais de construction de bâtiments scolaires. Parmi les écoles ayant fait l'objet de l'enquête, certaines effectuent même des collectes spéciales de fonds pour la mise en place de nouvelles installations, allant de 5 000 à 25 000 francs guinéens (de 4 à 20 \$US) selon les revenus des familles. Il existe des disparités régionales, mais le revenu mensuel moyen des familles étant de 15 000 à 30 000 francs guinéens (de 12 à 24 \$US), la mise en place des installations pèse lourdement sur les budgets familiaux. Il est donc permis de croire que la mise en place des installations, dans le cadre du Projet, aura un effet de réduction des dépenses des habitants locaux en termes de frais de mise en place d'installations.

De plus, concernant la maintenance et la gestion des écoles primaires, et ce dans toutes les préfectures, elles sont effectuées par les associations de parents d'élèves (APEAE) sous la direction du MEPU. Le budget annuel est principalement assuré

par les APEAF, et les frais d'entretien collectés à intervalles réguliers ou selon les besoins auprès des parents d'élèves. Le montant annuel des collectes variait en fonction des circonstances régionales, mais il était en moyenne de 1 000 francs guinéens par enfant. Selon l'étude concernant le budget de gestion dans les écoles existantes, les résultats des frais moyens par classe ont été de 42,7 \$US. Or, il est permis de croire que la maintenance et la gestion des installations du présent Projet est possible à l'intérieur de la limite des sommes actuellement recueillies, compte tenu du fait que les frais s'élèveront annuellement à 36,6 \$US par classe (en calculant les frais des travaux de peinture des bâtiments et de rénovation des toits tous les cinq ans, la réfection du matériel didactique après la cinquième année).

③ Transfert technologique

En principe, on utilisera les matériaux et les méthodes de construction locales, mais puisque s'ajoutera un examen technique des matériaux constitutifs et de la finition, on peut s'attendre à un effet de transfert technologique local via une exécution des travaux qui prend en compte la gestion de la qualité.

4-2 Coopération technique et collaboration avec les autres donateurs

La partie guinéenne n'a pas de demandes quant à la coopération technique du Japon pour le présent Projet. Les échanges étroits d'informations entre les donateurs qui, en commençant par la Banque Mondiale, effectuent des activités d'aide dans le secteur de l'éducation en Guinée laissent espérer leurs effets positifs, non seulement à l'étape de réalisation du présent Projet, mais également au niveau de l'établissement du plan de maintenance et de gestion après son achèvement.

4-3 Tâches

Le présent Projet est jugé très pertinent en tant que Coopération financière non-remboursable du gouvernement japonais, en ceci qu'il apporte, via la mise en place d'installations et d'équipements scolaires primaires en zones urbaines, un soutien à l'accroissement des chances d'accès des enfants à l'éducation et à l'amélioration de leur environnement d'études, ainsi qu'au développement des ressources humaines de la Guinée. Par ailleurs, si sont effectuées les améliorations ou mises en place énumérées ci-après, le présent Projet pourra être réalisé de façon plus harmonieuse et efficace.

(1) Accomplissement de sa part des travaux par la partie guinéenne

Avant le début des travaux par la partie japonaise, la partie guinéenne procédera sans délais à la préparation des voies d'accès, au nivellement des terrains, et à l'enlèvement, le cas

échéant, des objets pouvant faire obstacle aux travaux. Elle effectuera également, par la suite, les travaux d'aménage nécessaires à la bonne progression des travaux effectués par la partie japonaise. Le MEPU et les collectivités locales effectueront également sans délais les procédures d'obtention d'autorisations diverses et d'exonérations fiscales.

De plus, il est souhaitable que, suite à l'Echange de Notes (E/N), soient conclus sans tarder les arrangements bancaires et rapidement émis les autorisations de paiement une fois effectuée la vérification du contrat avec le Consultant et du contrat des travaux.

(2) S'assurer d'un personnel enseignant qualifié

En ce qui concerne le personnel enseignant en Guinée, divers programmes sont réalisés par le MEPU grâce à la coopération d'autres donateurs, en commençant par les courts stages de recyclage du personnel enseignant dans les écoles normales. Par conséquent, il est possible de s'assurer du personnel enseignant une fois achevé le présent Projet, mais il sera nécessaire que la partie guinéenne s'assure du financement des salaires par la suite.

(3) Etablissement d'un régime de frais de maintenance et de gestion

En Guinée, la responsabilité va au MEPU en matière de maintenance et de gestion des installations scolaires, mais les parents d'élèves y participent activement sur une base quotidienne. Il serait souhaitable que le MEPU établisse et stipule clairement à qui reviennent la responsabilité et la part des coûts à assumer pour la maintenance et la gestion des écoles.

(4) Coordination de l'aide entre les donateurs

En Guinée, divers donateurs, à commencer par la Banque Mondiale, sont actifs dans la sphère de l'éducation, et organisent régulièrement des assemblés entre eux. Afin d'éviter le chevauchement entre les futurs programmes d'aide et de faire en sorte que chacune des parties puisse remplir mutuellement ses fonctions dans l'harmonie, il est nécessaire que le MEPU procède à des échanges étroits d'informations auprès des donateurs, à commencer par la Banque Mondiale, et connaisse bien l'état de progression des travaux pour chacun des projets.

Annexe

Annexe

- 1. Membres de la mission**
 - (1) Mission pour l'étude du concept de base**
 - (2) Mission pour l'explication du rapport abrégé du concept de base**
- 2. Calendrier de la mission d'étude**
 - (1) Lors de l'étude du concept de base**
 - (2) Lors de l'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base**
- 3. Liste des personnes rencontrées en Guinée**
- 4. Procès-verbal des discussions**
- 5. Coût estimatif des travaux à la charge de la partie guinéenne**
- 6. Etat actuel des sites et plans de disposition des bâtiments du Projet**
- 7. Liste de références bibliographiques**

ANNEXE-1 Membres de la mission

(1) Mission pour l'étude du concept de base (du 27 juillet au 4 septembre 1998)

Nom	Charge/fonction	Appartenance
M.TAKIMOTO Masaharu	Chef de mission	Spécialiste du développement Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
Mlle IZAWA Eiko	Coordinatrice du Projet / administratrice de l'éducation	2ème Division de l'Etude des Projets, Département de l'Etude des Projets de la Coopération financière non-remboursable Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
M.NOMURA Shinsuke	Chef du Consultant /Planificateur de la construction	Sekkei Keikaku Architects, Inc.
Mlle YAMADA Shoko	Planificatrice du projet d'éducation / du cadre social	Sekkei Keikaku Architects, Inc.
M.MASUDA Yutaka	Planificateur des installations et des équipements I	Sekkei Keikaku Architects, Inc.
M.TSUYUKI Ryuji	Planificateur des installations et des équipements II	Sekkei Keikaku Architects, Inc.
M.CHIISHINA Tomihide	Planificateur des travaux / estimeur du coût	Sekkei Keikaku Architects, Inc.
Mlle INAOKA Chiëko	Interprète	Sekkei Keikaku Architects, Inc.

(2) Mission pour l'explication du rapport abrégé du concept de base (du 20 octobre au 30 octobre 1998)

Nom	Charge/fonction	Appartenance
M.ISHIMORI Masato	Chef de mission	Division de l'Examen d'Etude des Projets, Département de l'Etude des Projets de la Coopération financière non-remboursable Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
M.NOMURA Shinsuke	Chef du Consultant /Planificateur de la construction	Sekkei Keikaku Architects, Inc.
M.MASUDA Yutaka	Planificateur des installations et des équipements I	Sekkei Keikaku Architects, Inc.
M. HASHIZUME Masahiko	Interprète	Sekkei Keikaku Architects, Inc.

		Itinéraire								
		Membres du consultant								
n°	Date	Jour	Membres gouvernementaux (A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	(G)	(H)
11	6/8	jeu.	7:15 Départ de Bruxelles 20:20 Départ de Paris (JL406)	Arrivée à Bruxelles	Etude sur les sites/2 écoles existantes (Conakry) Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants					Avec C
12	7/8	ven.	-15:00 Arrivé à NRT	14:45 Départ de Bruxelles (SN207)	Etude sur les sites/2 écoles existantes, 1 école à construire Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants	Avec G	Avec C		Etude sur les sites/1 école existante, 2 écoles à construire Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants	
13	8/8	sam.		-09:25 Arrivée à NRT	Etude sur les sites/2 écoles à construire Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants	Avec G	Avec C		Etude sur les sites/2 écoles à construire, écoles additionnelles Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants	
14	9/8	dim.			Réunion interne/rangement de documents					
15	10/8	lun.			Etude sur les sites/1 école existante (Kindia) Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants	Etude sur le secteur			Etude sur la situation de la fourniture	Avec C
16	11/8	mar.			Etude sur les sites/3 écoles existantes Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants	Avec G	Avec C		Etude sur les sites/3 écoles existantes Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants	
17	12/8	mer.			Etude sur les sites/2 écoles à construire Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants (Etude du projet-modèle de construction de EP rurales)	Avec G	Avec C		Etude sur les sites/écoles additionnelles Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants (Etude du projet-modèle de construction de EP rurales)	

		Itinéraire									
		Membres du consultant									
n°	Date	Jour	Membres gouvernementaux		(C)	(D)	(E)	(F)	(G)	(H)	
			(A)	(B)							
18	13/8	jeu.			Etude sur les sites/1 école existante (Mamou) Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants	Etude sur le secteur			Etude sur la situation de la fourniture	Avec C	
19	14/8	ven.			Etude sur les sites/3 écoles existantes Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants	Avec G	Avec C		Etude sur les sites/2 écoles existantes Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants		
20	15/8	sam.			Etude sur les sites/1 école à construire, écoles additionnelles Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants (Etude du projet-modèle)	Avec G	Avec C		Etude sur les sites/écoles additionnelles Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants (Etude du projet-modèle)		
21	16/8	dim.			Réunion interne/rangement de documents						
22	17/8	lun.			Etude sur les sites/1 école existante (Labé) (séjour à Mamou) Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants	Etude sur le secteur			Etude sur la situation de la fourniture	Avec C	
23	18/8	mar.			Etude sur les sites/2 écoles existantes Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants	Avec G	Avec C		Etude sur les sites/2 écoles existantes Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants		
24	19/8	mer.			Etude sur les sites/1 école existante, 1 école à construire Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants (Etude du projet-modèle)	Avec G	Avec C		Etude sur les sites/ écoles additionnelles Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants (Etude du projet-modèle)		

Itinéraire											
n°	Date	Jour	Membres gouvernementaux		Membres du consultant						
			(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	(G)	(H)	
25	20/8	jeu.			Etude sur les sites/1 école existante (Faranah) (séjour à Mamou)	Etude sur le secteur			Etude sur la situation de la fourniture		Avec C
26	21/8	ven.			Etude sur les sites/1 école existante, 1 école à construire	Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants	Avec G	Avec C	Etude sur les sites/écoles additionnelles	Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants (Etude du projet-modèle)	
27	22/8	sam.			Discussions avec le Service National des Infrastructures et Equipements Scolaires (SNIES) du MEPU, rapport de la progression de l'étude sur les sites (Conakry)						
28	23/8	dim.			Réunion interne/rangement de documents						
29	24/8	lun.			Etude sur les sites/1 école existante (Boké)	Etude sur le secteur			Etude sur la situation de la fourniture		Avec C
30	25/8	mar.			Etude sur les sites/1 école existante, 1 école à construire	Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants			Etude sur les sites/1 école existante, écoles additionnelles	Etude sur la situation de l'éducation locale, réunion des habitants	
31	26/8	mer.			Discussions avec le SNIES du MEPU, rapport des résultats de l'étude sur les sites (Conakry)						
32	27/8	jeu.			Discussions avec le SNIES du MEPU						
33	28/8	ven.			Etablissement des grandes lignes pour le projet	Discussion avec le MEPU	Etablissement du projet d'équipement		Etude supplémentaire	Etablissement du projet des travaux	
34	29/8	sam.			Discussions avec le SNIES du MEPU, (étude des projets d'autres donateurs, visite)						
35	30/8	dim.			Réunion interne/rangement de documents						
36	31/8	lun.			Discussions finales avec le MEPU, rapport auprès du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère du Plan et de la Coopération						

n°	Date	Jour	Itinéraire									
			Membres gouvernementaux		Membres du consultant							
			(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	(G)	(H)		
37	1 ^{er} /9	mar.			Visite de courtoisie auprès de l'Ambassade du Japon en Guinée, rapport des résultats de l'étude 19:40 Départ de Conakry (AF761)							
38	2/9	mer.			- 5:45 Arrivée à Paris Mt: Rapport auprès du Bureau de la JICA en France A-M: Etude sur la situation de la fourniture							
39	3/9	jeu.			Etude sur la situation de la fourniture 20:20 Départ de Paris (JL406)							
40	4/9	ven.			-15:00 Arrivée à NRT							

(2) Calendrier de la mission d'étude (lors de l'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base)

n°	Date	Jour	Itinéraire	
			Membres gouvernementaux	Membres du consultant
1	20/10	mar.	13:00 Départ de NRT (JL407) - Arrivée à Francfort 18:00	
2	21/10	mer.	08:00 Départ de Francfort (SN418) - 09:00 Arrivée à Bruxelles 11:50 Départ de Bruxelles (SN 501) - 20:25 Arrivée à Conakry	
3	22/10	jeu.	Visite de courtoisie auprès de l'Ambassade du Japon en Guinée (9:00), visite de courtoisie auprès du Ministère du Plan et de la Coopération (11:00) Après-midi: Visite de courtoisie auprès du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire (MEPU), discussions	
4	23/10	ven.	Mt. : Discussions avec le MEPU A-M: Discussions avec la Banque Mondiale	
5	24/10	sam.	Visite aux sites (écoles construites dans le cadre de la coopération)	
6	25/10	dim.	Réunion interne/rangement de documents, préparatifs	
7	26/10	lun.	Mt. : Discussions avec USAID A-M: Discussions avec le MEPU et chaque collectivité locale	
8	27/10	mar.	Discussions avec le Ministère du Plan et de la Coopération, le MEPU et chaque collectivité locale Signature du Procès-verbal	
9	28/10	mer.	Visite de courtoisie auprès de l'Ambassade du Japon en Guinée, rapport des résultats de l'étude 22:35 Départ de Conakry (SN501)	
10	29/10	jeu.	05:45 Arrivée à Bruxelles 14:45 Départ de Bruxelles (SN207)- 12:50 Arrivée à Zurich 12:50 Départ de Zurich. (JL454)	
11	30/8	ven.	09:25 Arrivée à NRT	

ANNEXE-3 Liste des personnes rencontrées en Guinée

Ministère du Plan et de la Coopération

M. Djigui Camara	(Directeur National de la Coopération)
M. Lamine Kaba	(Directeur National Adjoint de la Coopération)
M. Syaukoye Sagno	(Directeur National du Plan)
M. Maurewn Bah	(Directeur National du Programme)
M. Singuano Vincent	(Chef Division Décentralisation et Facteur Sociaux)
Dr. O. Kouyate	(Directeur National Adjoint Programme d'Investissements Publics)
M. Ahmed Tidiane Kann	(Directeur de la Coopération des Relations Bilatérales)
M. Abou Sylla	(Chef Section Asie et Moyen-Orient)
M. Aliou Diallo	(Chargé d'études à la Section Asie et Moyen-Orient)
M. Mohamed Keita	(Chargé d'études à la Section Asie et Moyen-Orient)
MMF. Makia Cisse	(Assistante à la Section Asie et Moyen-Orient)

Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire (MEPU)

M. Germain Doualamou	(Ministre de l'Enseignement Pré-Universitaire)
M. Sekou Kaba	(Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire)
M. Souleyman Saugan	(Chef de IRE de Kindia)
M. Amadou Camara	(Chargé de DPE à Faranah)
M. Sekou Traore	(Chargé de DPE à Labé)
M. Sonleymane Yausene	(Chargé de DPE par intérim à Kindia)
M. Alph Boubacar Barry	(Chargé de DPE par intérim à Mamou)
M. Sebe Lamine Kouyate	(Chargé de DCE à Ratoma)
M. Naley Moussa Soumah	(Chargé de DCE à Matoto)
M. Ibrahima Sank Diallo	(Chargé de DCE à Matam)
M. Passy Kourouma	(Coordonation Comité d'Equité)
M. Alamah Conde	(Inspecteur Ajoint)
M. Sangare Souleymane	(IRE de Kindia)
M. Fode Cheref	(IRE de Faranah)
M. Alpha Oumar Balde	(IRE de Labé)
M. Seny Sylla	(IRE de N'zérékoré)
M. Chaikou A. Diallo	(IRE de Boké)
M. Taliby Cisse	(IRE de Kankan)
M. Halima Camara	(IRE de Conakry)
M. Simon-Pierre Goepogui	(IRE de Mamou)

Service National des Infrastructures et Equipements Scolaires (SNIES/MEPU)

M. Abou Soumah	(Directeur SINES)
M. Malal M. Diallo	(Directeur Adjoint SNIES)
M. Sekou Kouyate	(Chargé du Projet)
M. Sekou Sylla	(Chef d'Antenne SNIES de N'zérékoré)
M. Mohamed Donnboye	(Chef d'Antenne SNIES de Conakry)
M. Sidi Ammadou Keita	(Chef d'Antenne SNIES de Kindia)

Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique (INRAP/MEPU)

M. Nfa Mamadi Camara (Chef de la Section Education de Base de INRAP)
M. Ajibrie Fosana (Chef de la Section Recherche et Innovations pédagogiques)

Service Statistique et Planification (SSP/MEPU)

M. Bakary Diawara (Directeur du SSP/MEPU)
M. Mohamed Lamine Kane (Directeur du SSP à Faranah)
M. Oumah Diallo (Directeur National Adjoint Statistique)
M. Souare Saidou (Coordinateur de PASE)

Ecole Normal d' Instituteur (ENI)

MME. Radiatou Bah (Directrice ENI de Conakry)
M. Bafode Luciey Camara (Directeur de Stages ENI de Conakry)
M. Pierre Emile Millot (Directeur des études)

Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales

M. Balla Camara (Directeur du Service National de Santé Scolaire et Universitaire)
M. Bayo Bafode (Chef Section Etudes et Planification du Service National de Santé Scolaire et Universitaire)
M. Satau Kaba (Coordinateur Santé Scolaire et Universitaire commune de Kaloum)
M. Diallo Mdou Kolon (Assistant Gestionnaire Santé Scolaire)
M. Bassy Alpha (Santé Scolaire de Conakry)

Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

M. Paquile Monerrou (Chef de la Section Normes)
M. Mamadou Soumah (Chef de la Division de la Construction)
MME. Fofaya Barry (Chef de la Division d'Urbanisme Opérationnel et Espace Vert)
M. A.O. Dabo (Chargé d'études à l'Urbanisme Opérationnelle)
M. Sekou Traore (Chef Section Opérations Urbaines)

Ministère des Ressources Naturelles et de l'Energie

M. Karim Camara (Chef du Centre de Géophysique et de Sismologie)

Ministère des Finances

M. Ougeuane Diallo (Directeur National du Budget)
M. Mohamed Youla (Directeur National Adjoint du Budget)

Ville de Conakry

MME. Hadja Mariana Diallo (Directeur de l'Ecole Boundji)
M. Mamadouba Keita (Directeur de la Formation Continue de Ratoma)
M. Ouamame Bah (Chef Service Statistique de Ratoma)
M. Sana Bangoura (Directeur Pédagogique de l'Enseignement Elémentaire de Ratoma)
M. Mariam Conte (Coordinateur Regional d'APEAF)
M. Abouloulaye Camara (Chef de Quartier Sonfonia Gare)

M. Ousmaane Traore	(Chef de Quartier Adjoint Sonfonia Gare)
M. Naley Soumah	(Directeur de DCE à Matoto)
M. Fode Sylla	(Directeur Pédagogique de l'Enseignement Élémentaire à Matoto)
M. Tsmasl Kaba	(Directeur des Stastiques et de la Planification à Matoto)
M. Lorahim Doukoure	(Chargé de DCE à Matoto)
M. Mohamed Doumbouya	(Chef d'Antenne SNIES à Conakry)
M. Mohamed Camara	(Maire de la Commune Matoto)
M. Mohamed Toarr	(Maire Ajoint de la Commune Matoto)
M. Erhadj Salifom Torre	(Maire Ajoint de la Commune Matoto)
M. Djibril Camara	(Chef de Quartier Kissoso)
M. Fode Bangoura	(Chef de Quartier Gbessia-Port 2)
M. Toure Amadou	(Directeur de DCE à Dixin)
M. Ibrahime Doukoure	(Chargé de DEV à Conakry)
M. Mane Aboubalon	(Président de l'APEAE de l'Ecole Belle-Vue Marché à Dixin)
M. Amadou Diallo	(Président de l'Ecole Belle-Vue Marché à Dixin)
M. Aly Badora Baugoure	(Directeur de l'Ecole Belle-Vue Marché à Dixin)
M. Almamy Conte	(Directeur Pédagogique de l'Enseignement Élémentaire de Karoum)
M. Andoumasse Doukoure	(Chargé des Statistiques et de la Planification de Karoum)
M. Bakary Ouendeno	(Chargé de l'Enseignement Secondaire de Matam)
M. Abdoulaye Barry	(Chargé du Service Administratif et Financier de Matam)
M. Borlaye Camara	(Directeur de l'Ecole de Madina à Matam)
M. Kerfalla Souceah	(Chef du quartier de Madina Centre à Matam)
M. Adft Camara	(Président de l'APEAE de l'Ecole Madina à Matam)

Région de Coyah

M. Mohamed Bachir Gemara	(Directeur Adjoint de l'Ecole Toguiro)
--------------------------	----------------------------------------

Région de Boké

M. Abou Cheri Camara	(Préfet de Boké)
M. Alain Kognon Camara	(Chef de Cabinet de la Région Administrative de Boké)
M. Thierno Diallo	(Chargé de l'Enseignement Secondaire)
M. Soriba Konate	(Chargé des Statistiques)
M. Moussa Yattara	(Chargé des Examens)
M. Hdama Camary	(Secrétaire Dactylo)
M. Amdoulaye Counborlg	(Secrétaire Dactylo)
M. Alpha Oumar	(Secrétaire de SECS)
M. Lancine Diakute	(Chargé de la Formation Continue)
M. Sylla Boural	(Chargé de SES)
M. Yattaro Mirrssa	(Chargé de SEESC)
M. M. Diallo	(Secrétaire)
M. Sekou Decazy	(Directeur du Projet)

M. Laye Dore	(Chargé des Affaires Administratives)
M. Meumrady Kaba	(Assistant aux Collectivités)
M. Koumbassa Mady	(Chef Section Secondaire)
M. Yamady Camara	(Assistant des Statistiques et de la Planification)
M. Oumar Bellasane	(Chef Section Alphabétisation)
M. Oumar Diane	(Animateur Section Secondaire)
M. Kadiatou Camara	(Chargé de l'Alphabétisation)
M. Ouamoué Bayoura	(Assistant-gestionnaire)
M. Michel Camara	(Chargé des Services Examens)
M. Abdoulaye Sylla	(Chef des Services Examens)
M. Chaikou Diallo	(Inspecteur Régional de l'Education)
M. Ibrahim Makaneere	(L'APEAE Régionale)
M. Ousmane Diallo	(L'APEAE de l'Ecole du Centre)
M. Mandjou Sylla	(Chef Section Planification)
M. Sankounsa Drame	(Chargé de DPC)

Région de Labé

M. Abdoulaye Diallo	(Chargé de l'Enseignement Secondaire/IRE)
M. Abdarahman Diallo	(Chargé de l'Alphabétisation/DPE)
M. Mamadou Toure	(Préfet de Labé)
M. Kemo Pascal Dembadouno	(Directeur général Collectivités de Labé)
M. Mamadou Barry	(Chargé général)
M. Amadou Diallo	(Chargé des micro-réalisations)
M. Malasho Felix Diallo	(Chef Section Enseignement Secondaire)
M. Fandan Conoe	(Antenne SNIES Labé)
M. Alsainy Balde	(Chef Section Enseignement Elémentaire/Labé)
M. Youcine Souare	(Chargé de la Planification Statistique IRE/Labé)
M. Molan Salionsow	(Chargé de la Planification Statistique IRE/Labé)
M. Abdouleye Balole	(Chef Section Statistique IRE/Labé)
M. Mouctar Gayah Diallo	(Chargé Section Enseignement Elémentaire/IRE)
M. Mamadou Malca Diallo	(Chef Adjointe Section de la Planification/DPE)
M. Gnan Maimy	(Chef Section Planification/DPE)
M. Mamadou Alpha Dilo	(Chargé Section Enseignement Elémentaire IRE/Labé)
M. Elhadj Boubacar Diallo	(Chef de Quartier Daka 2)
M. Edofdore Srallo	(Chef de Quartier Daka 1)
M. Sodrio Diallo	(Comité de l'Ecole Maléa)
M. Abdoulaouye Diallo	(Chargé des Affaires Sociales de l'Ecole du Centre)
MME. Diaraye Diallo	(Directrice de l'Ecole du Centre)
M. Moubrtou Diery	(Fonctionnaire)
MME. Colno Koumbo	(Directrice de l'Ecole Kouroula)
M. Molou Barry	(Chef de Quartier Kouroula)
M. Elhady Koliko	(Président de l'APEAE Ecole Kouroula)
M. Modi Borkere	(L'APEAE de l'Ecole Kouroula)
M. Elhady Bah	(L'APEAE de l'Ecole Kouroula)
M. Elhbillo Consul	(Conseil de Sage de l'Ecole Kouroula)

Région de Mamou

M. Nabe Sekou	(Directeur de DPE)
M. Niang M. Pathe	(Animateur Pédagogique)
M. Mamadou KoinBalde	(Chef de SEE)
M. Babaen Barry	(Chef Section Adjoint de la Planification)
M. Mamodiu Kouroura	(Animateur Pédagogique SEE)
M. Alpha Boubacar	(Chef Section Planification et Développement)
M. Traore Moussaphilan	(Préfet de Mamou)
M. Amadou Diallo	(Chef Section Enseignement Secondaire et Professionnel)
M. Barry Babaen	(Assistant à la Planification DPE)
M. Mamadou Barry	(Délégué Pédagogique de la Commune de Mamou)
M. Abdourahmane Barry	(Directeur de l'Ecole Boulbinet)
M. Oumaar Diallo	(Président de l'APEAE à l'Ecole Boulbinet)
M. Boin Abassy	(Vice-Chef du quartier de Boulbinet)
MME. Aissatou Barry	(Directeur de l'Ecole Kimbély)
M. Laye Keita	(Chef du quartier de Kimbély)
M. Seydina Bangura	(Président de l'APEAE à l'Ecole Kimbély)

Région de Kindia

M. Mfode F. Sylla	(Préfet de Kindia)
M. Dillamadou Drame	(Maire de la Commune Kindia)
M. N'Fally Diali	(Chef Section Statistique et Planification)
MME. Mariama Bah	(Directrice de DPE)
M. Maudjou Bah	(Chef Section de DPE)
M. Aboubacon Soumah	(Chargé d'Etudes de la Planification)
M. Elhasly Souleymane Yausane	(Chef Section Enseignement Scondaire)
M. Diallo Thierro Amadou	(Chef de SEE)
MMD. Samba Conde	(Directeur de l' école de Condetta I)
M. Djibue Diallo	(Chef du quartier de Djibia)
M. Elhadji Awo	(Président de l'APEAE de l'Ecole Condetta I)
M. Bakary Diarra	(Directeur de l' Ecole de Kindia I)
M. Ibrahima Camara	(Président de l'APEAE de l'Ecole Kindia I)
M. Daame Sambassa	(Directeur de l' Ecole Koliady)
M. Gamba Soumah	(Mécanicien de l' Ecole Koliady)
M. Camara Amara	(Laborantin de l' Ecole Koliady)
M. Mamady Keita	(Chef de région électrique SOGEL Kindia)
M. Fode Tamsame	(Chef Division Finance et Administration SOGEL)
M. Issiaga Soumah	(Chimiste itinérant chargé de la qualité de l'eau SEEG)
M. Niamsalamou Togba	(Chef Exploitation de SEEG)

Région de Faranah

M. Daouda Bangoura	(Préfet de Faranah)
M. Awande Dulare	(Maire de la Commune)
M. Amadou Camara	(Chargé de DPE)

M. Sebe Camara	(Chargé de DPE)
M. Kindy Diallo	(Chargé de DPE)
M. Jean claude Leno	(Secrétaire général Commune)
M. Kante Ibsahimo Kahl	(Comptable Recette Communale)
M. Saran Sory Cisse	(Chargé des Collectivités)
M. Aboubacar Sylle	(Sous-Préfet)
M. Aboubacar Barry	(Conseiller)
M. Darude Diallo	(Chef de Section Urbanisme et Aménagement Foncier)
M. Mohamed Kane	(Chef Section Statistique/DPE)
M. Mamadi Mory	(Député)
M. Daouda Kouyate	(Citoyen)
M. Daouda Samouta	(Enseignant)
M. Leye Samouta	(Citoyen)
M. Tenin Oulare	(Membre de l'APEAE)
M. Filany Kauyate	(Directeur de l'Ecole Tonkolonko)
M. Mamadi Conde	(Chef de Quartier Tonkolonko)
M. Sory Conde	(Président de l'APEAE à l'Ecole Tonkolonko)
M. Boubacer Fary	(Conseiller à l'Ecole Abattoir)
M. Traore Mamady	(Chef de Quartier à Abattoir)
M. Keita Sory	(Notable à l'Ecole Abattoir)
M. Oulare Mamady	(Imam à Ecole Abattoir)
M. Craore Bakary	(Directeur de l'Ecole Mondlane)
M. Keita Mamadou	(Président de l'APEAE à l'Ecole Mondlane)
M. Craore Mamady	(Conseiller à l'Ecole Mondlane)
MME. Lia Lenaud	(Chef-Antenne Alphabétisations/DPE)
M. Bakary Sidibe	(Chef Section Statistique et Planification/IRE)
M. Arafan Oukue	(Maire de la Commune)
M. Leno Claude	(Secrétaire Général Commune)

Organisations de la Coopération Internationale

MME. Cynthia Chassy	(Chef d'équipe de l'Education/USAID)
M. M. Lamine Sow	(Assistant de l'Education/USAID)
M. Douglas Lehman	(Spécialiste du Développement de l'Education/USAID)
M. Alpha Bah	(Spécialiste du Management de l' Education /USAID)
M. Souleymane N'dinye	(Agent de Développement, Coopération et Commerce /Ambassade du Canada)
MME. Suzanne Marchand	(Premier Secrétaire et Consul/Ambassade du Canada)
M. Jean Jules Riopal	(Directeur de Bureau d'Appui à la Coopération Canadienne)
MME. Gabi SISTIG	(Directrice de GTZ)
M. Diallo Cherif	(Principal Chargé d'Opérations/BM)

M. Aly Badra Doukoure (Coordinateur du Pays/Plan Guinée)
M. Braluma Ba (Assistant Coordonnateur du Pays/Plan Guinée)

MME. Christine Grau (Conseiller Economique(Guinée)/UE)
M. Jean-Paul Broers (Assistant technique/UE)

M. Guy Millereux (Conseiller Culture/CF)

M. Sylla Nabika (Responsable Communication et Information/PNUD)

Ambassade du Japon en Guinée

M. TSUNEKAZA Yoshimoto (Ambassadeur)
M.KAMIYO Yoshiharu (Ministre)
M. KOBAYASHI Ryuichiro (Deuxième Secrétaire)
M. HIROI Tomohisa (Délégué)

Bureau de la JICA en France

M. HAMAZAKI Fumihiko (Représentant Résident/Bureau de la JICA en France)
MME. SANJO Kaori (Représentant Résident Ajoint/Bureau de la JICA en France)
MME FUWA Naoko (Représentant Résident Ajoint/Bureau de la JICA en France)